

Politique agricole urbaine : des balcons aux champs

**Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts
« Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le
Nord-Ouest lausannois »**

**Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts
« Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »**

**Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts
« Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »**

**Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts
« Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2018/09

Lausanne, le 8 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Dans son programme de législature, la Municipalité annonçait sa volonté de définir une politique agricole communale visant, d'une part, à valoriser les ressources alimentaires du patrimoine de la Ville et de la région, en synergie avec les initiatives privées et de la société civile ; et d'autre part, à mettre en évidence le rôle territorial et paysager de l'agriculture en accompagnant et soignant les domaines situés aux entrées de la ville (domaines de Rovéréaz et de la Blécherette), ainsi que les franges urbaines.

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente sa stratégie globale en termes d'agriculture urbaine. Elle fait part de sa vision et de son ambition pour promouvoir au mieux cette agriculture, répondant ainsi aux postulats de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois », de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois », de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » et de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ».

Afin de réaliser la mise en œuvre de sa politique agricole, la Municipalité sollicite auprès de votre Conseil un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'543'500.-.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	1
2. Table des matières	2
3. Résumé	3
4. Préambule : qu’entend-on par agriculture urbaine ?	4
4.1 L’agriculture urbaine en Suisse	4
4.2 Quelles fonctions ?	4
4.3 Et pour Lausanne ?	4
5. Contexte	5
5.1 Les attentes des producteurs et des habitants à Lausanne	5
5.2 Des outils de politiques publiques à mobiliser	6
5.2.1 La politique agricole	6
5.2.2 Les politiques de développement territorial	8
5.2.3 Le rôle des villes et leurs partenaires	8
6. Stratégie agricole communale	10
6.1 Vision et principes	10
6.2 Développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs (axe 1)	10
6.2.1 Ce que la Ville a déjà réalisé	10
6.2.2 Sa vision stratégique	15
6.3 Développer des parcs d’agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs (axe 2)	18
6.3.1 Ce que la Ville a déjà réalisé	18
6.3.2 Sa vision stratégique	18
6.4 Mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels (axe 3)	19
6.4.1 Ce que la Ville a déjà réalisé	19
6.4.2 Sa vision stratégique	21
6.5 Soutenir la politique municipale de restauration collective par l’émergence de filières agricoles de proximité et appuyer les projets innovants de transformation et distribution destinés à la population (axe 4)	24
6.5.1 Ce que la Ville a déjà réalisé	24
6.5.2 Sa vision stratégique	25
6.6 Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l’étranger pour tisser des liens ville-campagne (axe 5)	26
6.6.1 Ce que la Ville a déjà réalisé	26
6.6.2 Sa vision stratégique	26
7. Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l’agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois »	28
7.1 Rappel du postulat	28
7.2 Réponse de la Municipalité	28
8. Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »	28
8.1 Rappel du postulat	28

8.2	Réponse de la Municipalité	29
9.	Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l’agriculture urbaine »	29
9.1	Rappel du postulat	29
9.2	Réponse de la Municipalité	30
10.	Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »	30
10.1	Rappel du postulat	30
10.2	Réponse de la Municipalité	30
11.	Cohérence avec le développement durable	30
11.1	L’impact économique	30
11.2	L’impact environnemental	31
11.3	L’impact social	31
11.4	La durabilité globale	32
12.	Aspects financiers	32
12.1	Récapitulation et planification des mesures	32
12.2	Incidences sur le budget d’investissement	33
12.3	Incidences sur le budget de fonctionnement	34
13.	Conclusions	35

3. Résumé

Les villes ont leur rôle à jouer pour contribuer aux défis que représentent une agriculture et une alimentation durables. Le présent rapport-préavis entend définir une politique agricole urbaine pour la Ville de Lausanne. Au travers de celle-ci, la Ville contribuera de manière active à une diversité de projets d’agriculture urbaine. Menés en partenariat avec les habitants, la société civile et les acteurs privés, ces projets renforceront la qualité de vie des habitants et l’attractivité de Lausanne.

Cinq axes stratégiques sont détaillés dans le présent document :

- développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs ;
- développer des parcs d’agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs ;
- mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels ;
- soutenir la politique municipale de restauration collective par l’émergence de filières agricoles de proximité et appuyer les projets innovants de transformation et distribution destinés à la population ;
- sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l’étranger pour tisser des liens ville-campagne.

Pour chacun de ces axes, des mesures opérationnelles sont détaillées afin de démarrer la mise en œuvre de cette politique agricole urbaine ces prochaines années.

4. Préambule : qu'entend-on par agriculture urbaine ?

4.1 *L'agriculture urbaine en Suisse*

Depuis quelques années, le terme d'agriculture urbaine est de plus en plus utilisé pour penser et développer des projets mettant en lien l'agriculture et les villes. En Suisse, un groupe de travail de la Société académique suisse pour la recherche environnementale rassemblant différents acteurs de la recherche s'intéresse à cette question. Il définit l'agriculture urbaine comme étant tous les types de production de denrées alimentaires ou agricoles dans les régions urbaines qui s'orientent vers des voies d'approvisionnement sur de longues ou courtes distances, ainsi que vers l'auto-approvisionnement. L'agriculture urbaine concerne ainsi la culture, la transformation et la distribution de produits alimentaires par des professionnels ou non (habitants, associations, EMS, écoles, etc.). Ces activités peuvent se réaliser à l'intérieur de la ville, dans les franges urbaines ou sur des espaces périurbains. Elles commencent sur les balcons en ville et peuvent se terminer dans les alpages, en passant par les jardins, les prés et les parcelles agricoles.

L'intérêt du concept réside dans sa capacité à opérer un changement de perspective à la fois sur les questions de relation entre agriculture, ville et alimentation « du champs à l'assiette », ainsi que sur les questions spatiales d'intégration des espaces cultivés au sein d'un espace urbain à l'échelle d'une agglomération, d'une commune, d'un quartier ou d'un immeuble.

4.2 *Quelles fonctions ?*

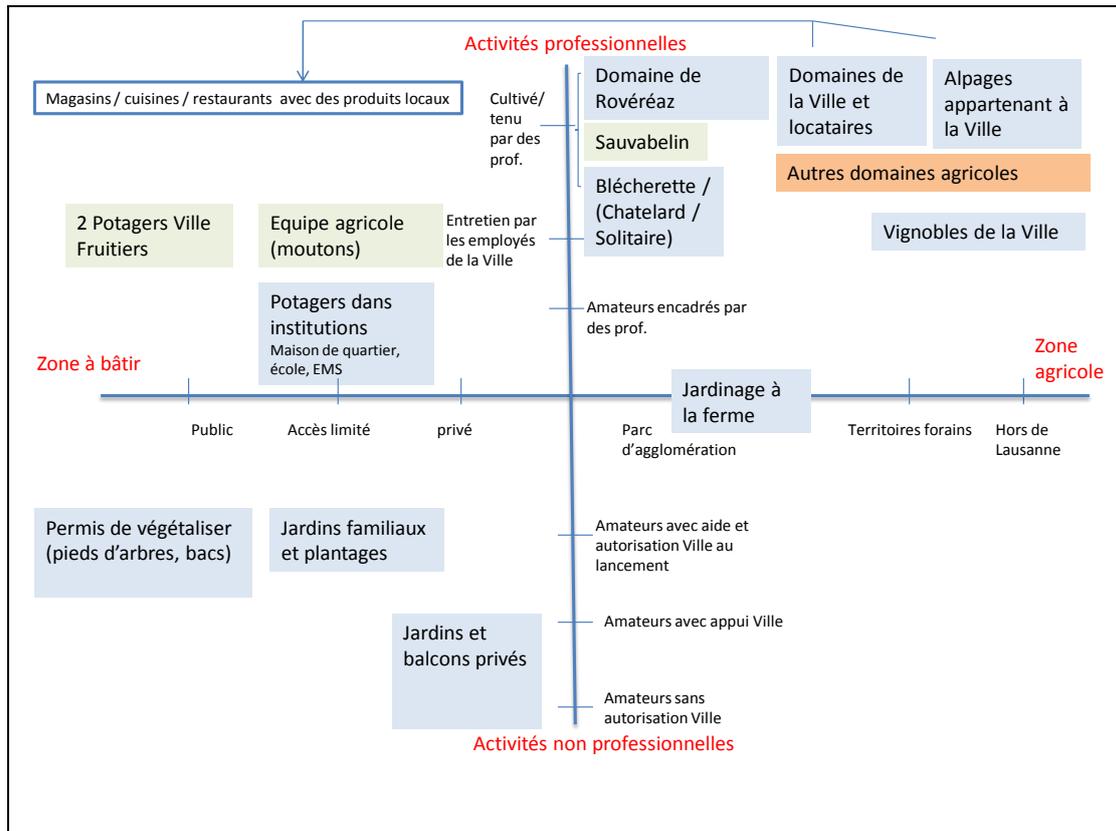
Multifonctionnelle, l'agriculture urbaine contribue à la production de denrées alimentaires, au paysage, à la biodiversité, au maintien des ressources. Tissant des liens ville-campagne, renforçant la qualité de vie des habitants et les liens sociaux à l'échelle des quartiers, elle sert de support à des projets éducatifs et contribue à l'attractivité d'une ville. Les projets d'agriculture urbaine permettent, en outre, l'expérimentation de la vie en collectivité et la gestion collective de projets communs par exemple dans un quartier. Autant sa fonction en termes de production de denrées alimentaires au sens strict est moindre en comparaison de l'ensemble de l'agriculture suisse, autant sa contribution en termes de sensibilisation aux questions d'alimentation et de santé, de lien social ou encore de bien-être pour les habitants s'avère considérable. De plus, promouvoir l'agriculture urbaine peut permettre de renforcer le tissu économique local au travers du maintien et de la création de nouvelles entreprises. Ainsi les projets et initiatives d'agriculture urbaine peuvent contribuer à résoudre à leur échelle des problématiques globales de développement durable.

4.3 *Et pour Lausanne ?*

Dans le présent rapport-préavis, le terme agriculture urbaine comprend une grande diversité d'activités. Il s'agit de toute forme de production de denrées alimentaires (jardinage urbain, vergers, petits fruits), mais aussi de l'élevage d'animaux de basse-cour (poules et autres), de petits ruminants (ovins, caprins) ou de l'élevage bovin ainsi que des grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.) ou encore la production d'herbe pour le fourrage. Sont également à considérer les activités en lien direct avec la production de denrées alimentaires (compostage, etc.), la transformation, la distribution et la vente de produits alimentaires de proximité.

Le diagramme ci-après¹ illustre selon deux axes la variété des formes que peut prendre l'agriculture urbaine dans une ville telle que Lausanne :

¹ Diagramme inspiré des travaux recherches menés par Cyril Mumenthaler de l'Université de Lausanne.



Le premier axe définit si l'activité est réalisée par des professionnels (y compris des amateurs encadrés) ou par des non-professionnels (amateurs sans autorisation de la Ville, amateurs avec appui de la Ville ou amateurs avec aide et autorisation de la Ville au lancement de l'activité). On distingue deux principaux types d'initiatives : celles impliquant des agriculteurs professionnels (fermiers de la Ville, locataires de terrain de la Ville, exploitants commercialisant leurs produits à Lausanne) et les activités de jardinage urbain impliquant la population avec dans certains cas le soutien de professionnels.

Le second axe définit si l'activité est située en ville (sur un terrain public en zone à bâtir, sur un terrain à accès limité ou sur un terrain privé en zone à bâtir) ou hors de la ville (en zone agricole, dans un parc d'agglomération, sur des territoires forains ou hors de Lausanne).

Le chapitre 6, consacré à la stratégie agricole communale, présente de façon plus détaillée les différents types d'initiatives que l'on rencontre sur le territoire lausannois.

5. Contexte

5.1 Les attentes des producteurs et des habitants à Lausanne

Plus qu'une mode, l'agriculture urbaine exprime une tendance de fond de réflexion et de préoccupation des citoyens sur leur alimentation, leur santé et leur cadre de vie. Cela se traduit par les observations suivantes : certains Lausannois souhaitent acheter des produits locaux, en particulier si la plus-value revient au producteur, mais ils ont des difficultés à les trouver, à savoir où se les procurer ; ils aspirent à une alimentation saine et sont sensibles aux modes de production (sans pesticides, agriculture biologique) ; ils voudraient cultiver leurs propres légumes, s'approprier l'espace public pour végétaliser la ville et contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie. Si une part des Lausannois semble remplir ces critères, la majorité présente un

comportement volatil au moment de la réalisation concrète. Le passage du souhait à la concrétisation implique des ajustements. Certains citoyens qui adopteront un nouveau comportement durant une période donnée en changeront ou s'investiront dans un autre aspect.

L'agriculture urbaine peut permettre de répondre à certains désirs et attentes des producteurs agricoles de la région lausannoise : améliorer la valorisation de leurs produits pour augmenter leurs revenus ; être reconnus pour leurs compétences et leurs savoir-faire, qu'ils soient en agriculture conventionnelle ou en agriculture biologique ; que leur travail soit respecté et valorisé ; que la fonction nourricière de l'agriculture reste prédominante vis-à-vis des autres fonctions (biodiversité, paysages, loisirs).

Le trait d'union direct entre les consommateurs et les producteurs, ce sont les filières agroalimentaires. Toutefois, de manière indirecte, les habitants peuvent devenir des intermédiaires importants et des acteurs toujours plus conscients de ce que représente la production de denrées alimentaires. À plus forte raison lorsqu'ils ont l'opportunité d'en faire eux-mêmes l'expérience sous des formes diverses.

L'enjeu réside dans une double mise en lien : faire le lien entre l'offre et la demande en produits de proximité d'une part et faire le lien entre le consommateur-citoyen et la production de denrées alimentaires d'autre part.

5.2 Des outils de politiques publiques à mobiliser

5.2.1 La politique agricole

A ce jour, la politique agricole n'a développé aucun outil spécifique pour l'agriculture urbaine. Cependant, elle fixe un cadre légal et des outils valables pour l'ensemble de l'agriculture suisse et donc de nombreuses initiatives et projets d'agriculture urbaine.

Différents outils sont développés à l'échelle fédérale et mis en œuvre par le Canton. En premier lieu, sont à considérer les paiements directs et les programmes volontaires (promotion de la biodiversité, ressources, paysages) qui rétribuent les différentes prestations non-matérielles de l'agriculture (multifonctionnalité). La politique agricole fixe également les conditions-cadres pour la gestion des marchés et la promotion des produits (taxes et quotas d'importation, soutien au développement de produits et à leur promotion, etc.). Enfin, différentes mesures permettent à l'Etat de soutenir les investissements individuels et collectifs sur les exploitations et dans les filières (fromagerie, abattoirs, points de ventes, etc.).

Ce cadre fixé par la politique agricole est en continuelle évolution et nécessite ainsi pour les agriculteurs une adaptation continue. Deux volets, en particulier, ont fait et feront encore probablement l'objet d'adaptation : la libéralisation progressive des marchés agricoles et l'amélioration de la prise en compte des questions environnementales par les instruments de politiques publiques. Pour faire face à ces deux défis, la politique agricole prévoit de renforcer les outils permettant de soutenir l'entrepreneuriat agricole, de développer encore les programmes volontaires de protection des ressources et de promotion de la biodiversité et de soutenir les initiatives de promotion et de différenciation des produits.

La politique agricole vaudoise, en plus d'assurer la mise en œuvre de la politique fédérale, met l'accent sur le développement de la valeur ajoutée de la production agricole du Canton au travers des filières agroalimentaires. Trois axes développés peuvent concerner la Ville de Lausanne et ses exploitations : la filière du lait de centrale ou lait d'industrie, la promotion des produits de proximité dans la restauration collective et le soutien à l'agroécologie.

La future politique agricole à l'échéance 2022 fait l'objet d'importants débats. Le 24 septembre 2017, l'arrêté fédéral pour la sécurité alimentaire a été largement adopté. En 2018, plusieurs votations vont concerner la politique agricole : l'initiative pour des aliments équitables, l'initiative « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » et

l'initiative pour les vaches à cornes. Le débat sur la politique agricole mobilise trois concepts : l'auto-approvisionnement, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.

Le degré d'auto-approvisionnement est le rapport entre les quantités de denrées alimentaires produites en Suisse en comparaison de la consommation de denrées alimentaire totale du pays. En Suisse, il est de 50% environ.

La sécurité alimentaire est définie au niveau international (Conférence mondiale de l'alimentation de 1996) comme suit : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

La souveraineté alimentaire quant à elle est une notion plus large. Uniterre reprend la définition de La Via Campesina² de 1996 : « la souveraineté alimentaire désigne le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers ». Pour Uniterre et Via Campesina, la souveraineté alimentaire inclut en particulier : la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, le droit des paysan(ne)s à produire des aliments (accès à la terre et aux ressources nécessaires), le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer, des prix agricoles liés aux coûts de production, la participation des populations aux choix des politiques agricoles et la reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation. L'Union Suisse des Paysans reprend également la définition de Via Campesina et résume le concept de souveraineté alimentaire comme suit : « En bref, cela signifie que tout pays a le droit de définir lui-même sa politique agricole et alimentaire. Dans ce sens, la souveraineté alimentaire consiste à déterminer d'où viennent les denrées alimentaires, qui les produit et dans quelles conditions ».

En Suisse, les points clés du débat concernent deux aspects principaux : les protections des marchés qui permettent la régulation des importations en termes de quantité et de qualité, ainsi que les conséquences de l'évolution des structures (la taille et le nombre d'exploitations agricoles) sur la qualité des produits, les paysages et l'environnement. Du point de vue du producteur agricole, les questions clés sont celles du prix de vente des produits et des exigences de production, et du point de vue du consommateur, la question du prix d'achat et de la qualité du produit.

Les changements annoncés et les pistes en termes de politique agricole 2022 par la Confédération vont mettre au défi les agriculteurs suisses. La Ville de Lausanne, en tant que bassin de consommation, en tant que propriétaire de terrains agricoles, en tant qu'exploitante agricole et en tant que garante de la qualité de vie des habitants, a son rôle à jouer pour proposer des alternatives, trouver des solutions innovantes et par là même soutenir les agriculteurs de la région. La politique agricole de la Ville de Lausanne peut ainsi jouer un rôle complémentaire aux solutions proposées par la politique agricole fédérale et cantonale. Une approche basée sur le partenariat avec les agriculteurs, le Canton, la Confédération, les acteurs privés et de la société civile est la plus à même d'utiliser de manière optimale les ressources, les moyens et les compétences disponibles.

Finalement, pour Lausanne, l'agriculture urbaine est un outil ou une approche pour réaliser des actions concrètes en matière de souveraineté alimentaire à l'échelle d'une commune sans pour autant rechercher à tout prix la sécurité alimentaire à cette même échelle.

En effet, Lausanne ne dispose pas des moyens pour garantir la sécurité alimentaire de la population. Cet enjeu se règle au niveau national. Par contre, les Lausannois peuvent définir leur politique agricole à leur échelle en tant que citoyens, habitants et consommateurs.

² La Via Campesina (« la Voie Paysanne ») a été fondée à Mons (Belgique) en mai 1993 ; ce mouvement international paysan compte aujourd'hui plus de deux cents millions de membres et rassemble cent cinquante organisations rurales, syndicats d'exploitants agricoles familiaux et mouvements de paysans sans terre issus de 70 pays.

5.2.2 *Les politiques de développement territorial*

Comme l'énonce le guide des bonnes pratiques « Urbanisation et Agriculture », développé par le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et ratifié par la Municipalité, quatre enjeux majeurs concernent plus particulièrement l'aménagement du territoire et l'agriculture située à proximité de l'agglomération, à savoir : la préservation des terres agricoles ; le maintien de la viabilité et du potentiel de développement des exploitations agricoles ; la cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et les autres usages des espaces agricoles ; et enfin, la création de synergies entre les paysages agricoles et le développement urbain.

Par ailleurs, un facteur limitant pour les projets d'agriculture urbaine est l'accès aux terrains et dans une moindre mesure à des bâtiments, que cela soit pour de la culture en pleine terre, pour accueillir des activités de transformation ou de distribution ou encore pour cultiver sur des toitures ou des surfaces imperméabilisées.

La disponibilité et l'accessibilité de ces terrains et bâtiments résultent d'un ensemble de législations concernant la gestion planifiée du sol. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en énonce les grands principes. Les plans directeurs à des échelles différentes (cantonal, communal et localisé) en fixent les grandes orientations. Les plans d'affectation élaborés également aux différentes échelles (plans généraux, plan partiel, de quartier) fixent les règles d'application. Les permis de construire délivrés par la Commune permettent la mise en œuvre concrète de tous ces plans. La loi sur l'agriculture (LAgr) et le droit foncier rural fixent des règles supplémentaires pour les espaces agricoles. La loi sur le bail à ferme agricole (LBFA) régit plus précisément les locations de terrains et de bâtiments.

Les règles fixées pour les différents types d'espaces résultent ainsi des processus de planification. Il est donc essentiel d'en tenir compte lors de l'élaboration de projets d'agriculture urbaine. Au même titre que la nature et le paysage, il est essentiel d'intégrer très en amont les questions d'agriculture urbaine dans les démarches de planification. A noter que tant les règles, les processus que les acteurs impliqués diffèrent de manière importante entre les espaces situés en zone à bâtir, qui concernent en général des projets de jardinage, et les espaces situés en zone agricole, qui concernent en général des projets agricoles. Plusieurs projets d'agriculture émergeant en Suisse se situent dans une zone grise, non prévue par la législation (agriculture contractuelle de proximité, fermes urbaines, coopératives de producteurs et de consommateurs) et voient ainsi leur développement assez fortement limité.

Les projets d'agriculture urbaine se confrontent ainsi à de nombreux cadres légaux et deviennent très rapidement des projets complexes. Pour la Ville de Lausanne, cela nécessite une bonne connaissance des outils et des instruments des différentes politiques publiques et de porter une attention particulière au processus de développement des projets nécessitant l'appropriation et la participation de différents partenaires ; enfin, pour l'administration, cela nécessite de développer encore son savoir-faire en matière de contractualisation (droits de superficie, baux agricoles, différents types de conventions, etc.).

5.2.3 *Le rôle des villes et leurs partenaires*

Depuis plusieurs dizaines d'années, les villes se mobilisent, notamment au travers de l'Agenda 21, sur les questions de durabilité, de tourisme vert, de sensibilisation à l'environnement, etc. L'agriculture de proximité a ainsi commencé à intéresser les milieux urbains. Plus récemment, certaines villes ont mis en place des politiques, des stratégies ou des systèmes alimentaires territorialisés.

Les buts de plusieurs politiques « sectorielles » sont ainsi coordonnés par une vision alimentaire. Plusieurs leviers sont alors mobilisés simultanément comme par exemple la planification territoriale, la gestion du foncier dont les villes sont propriétaires, l'appui au

développement agricole et aux filières de proximité ou encore la politique d'achat des collectivités.

De nombreuses villes favorisent l'appropriation de l'espace public par la population au travers du jardinage. Paris, par exemple, a mis en place un permis de végétaliser l'espace public. Le fait d'être propriétaire lui permet de proposer à ses citoyens d'avoir accès à un petit potager que la métropole lie à ses programmes de sensibilisation à une alimentation saine et à une activité physique régulière.

Les villes s'organisent également entre elles. Plusieurs réseaux internationaux ont vu le jour ces dernières années autour des questions d'alimentation et d'agriculture urbaine. Le Pacte de Milan, par exemple, a été imaginé comme un réseau de villes s'engageant et partageant à une échelle internationale leurs expériences sur l'agriculture urbaine et les politiques alimentaires. Il regroupe plus de 130 villes dans le monde. En Suisse, Genève, Bâle, Zurich et Lugano ont rejoint ce réseau.

Un facteur de succès des expériences et des projets d'agriculture urbaine est la capacité à mettre en œuvre des processus « trans-sectoriels » et des partenariats, que cela soit en interne à l'administration communale ou en lien avec des partenaires externes issus de la société civile ou du secteur privé.

Les habitants jouent un rôle clé en tant que citoyens consommateurs et/ou en tant que cultivateurs. Les agriculteurs, de par leur choix de production et de circuit de commercialisation, ont également un rôle clé. Les acteurs des filières agroalimentaires, qui influencent la relation entre producteurs et consommateurs et, au final, l'alimentation de l'ensemble de la population, ont une importance souvent sous-estimée. Les grossistes, primeurs, transformateurs, distributeurs, et restaurateurs sont indispensables à l'approvisionnement des villes. A Lausanne, la vente directe entre producteurs et consommateurs existe de longue date (les marchés lausannois ou la vente à la ferme, par exemple) et se renouvelle au travers de l'agriculture contractuelle de proximité. Mais, de par son exigence en termes de temps de travail et de compétence pour les agriculteurs, celle-ci se heurte vite à des limites. Un des enjeux est donc de revisiter les filières existantes ou d'en créer de nouvelles.

La Confédération et les cantons mettent à disposition des outils de politique publique, notamment d'appui à l'innovation, pouvant être utiles pour le développement de ces nouvelles filières voire de nouvelles productions.

Les partenaires académiques s'intéressent déjà depuis plusieurs années aux questions d'agriculture urbaine. L'Université de Lausanne (UNIL), la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia) ou encore l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) forment des professionnels (agronomes, paysagistes, géographes, managers, etc.) et sont non seulement des viviers d'idées novatrices mais aussi des lieux d'expérimentation.

La société civile et certains groupements à l'échelle de quartiers ou sur certaines thématiques telles que par exemple la permaculture ou l'urbanisme durable sont aujourd'hui très actifs sur le thème de l'agriculture urbaine. Un nombre important de projets émergents proviennent ainsi de la société civile ou sont encouragés par elle. Les ressources fournies par les habitants de Lausanne (connaissances, savoir-faire, expériences) sont inestimables et précieuses. Ce sont des relais fondamentaux dans la transmission des savoirs ainsi que dans la pérennisation de certains projets. Les groupements structurés peuvent en outre servir d'intermédiaires facilitateurs entre la Ville et ses habitants.

Pour des projets de plus grande envergure, des structures professionnelles comme Prométerre ou certains bureaux d'études ont leur rôle à jouer en termes d'accompagnement, ce d'autant plus qu'ils forment et sensibilisent déjà les citoyens à l'agriculture et au jardinage.

6. Stratégie agricole communale

6.1 Vision et principes

Quelle vision pour l'agriculture urbaine à Lausanne ?

Lausanne : un acteur clé et une pépinière pour l'agriculture urbaine en Suisse

Déjà active dans de nombreux projets d'agriculture urbaine et pionnière à plus d'un titre, la Ville de Lausanne constitue une véritable pépinière. Elle joue un rôle moteur reconnu à l'échelle suisse et devient la capitale suisse de l'agriculture urbaine. Terreau de créativité et d'innovation pour un grand nombre de projets, la Ville soutient une diversité d'initiatives d'agriculture urbaine. Ces projets menés en partenariat renforcent la qualité de vie des habitants à Lausanne, retissent les liens ville-campagne, autant que les liens sociaux à l'échelle des quartiers, et servent également de support pour sensibiliser la population à une alimentation durable.

Principes

La fonction nourricière de l'agriculture et l'alimentation durable sont la colonne vertébrale de ce rapport-préavis. Il ne s'agit pas de remplacer l'agriculture par des potagers mais de faire comprendre l'importance de l'agriculture via le potager. Le jardinage urbain, par exemple, est un « produit d'appel » qui sensibilise les habitants aux enjeux et bienfaits de l'agriculture locale et à l'alimentation durable.

En développant davantage les partenariats avec des acteurs privés (fermiers, acteurs des filières : revendeurs, grossistes, livreurs, etc.), les projets gagnent en ampleur. Pour assurer la durabilité et l'efficacité sociale et environnementale des projets envisagés, il est capital que la population se les approprie. La mise en place de partenariats avec la population, avec certaines associations ou entreprises permettra par ailleurs d'augmenter l'offre sans représenter une surcharge pour les services de la Ville.

La Ville souhaite jouer un rôle de promotrice et limiter au maximum son rôle de gestionnaire. Afin de garantir la qualité de la présente stratégie et d'orienter au mieux l'aide ainsi que le développement des projets d'agriculture urbaine lausannoise, il sera important de confronter idées et concepts avec les acteurs concernés, en particulier avec les futurs usagers et les gestionnaires de projets. L'agriculture urbaine pouvant prendre des formes diverses et émerger dans une pluralité d'espaces et d'interstices, il faudra veiller par ailleurs à l'équilibre des usages de ces lieux (agriculture urbaine, loisirs, délasserment, biodiversité, paysage, etc.).

Cinq axes principaux ont été identifiés pour la promotion d'une agriculture urbaine durable à Lausanne. Il s'agit de points stratégiques sur lesquels la Ville a un véritable pouvoir d'action. Le présent document expose pour chaque axe ce que la Ville a déjà réalisé et ce qu'elle s'engage à mettre en œuvre pour parvenir à une politique publique globale, cohérente et ambitieuse en matière d'agriculture urbaine.

6.2 Développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs (axe 1)

6.2.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

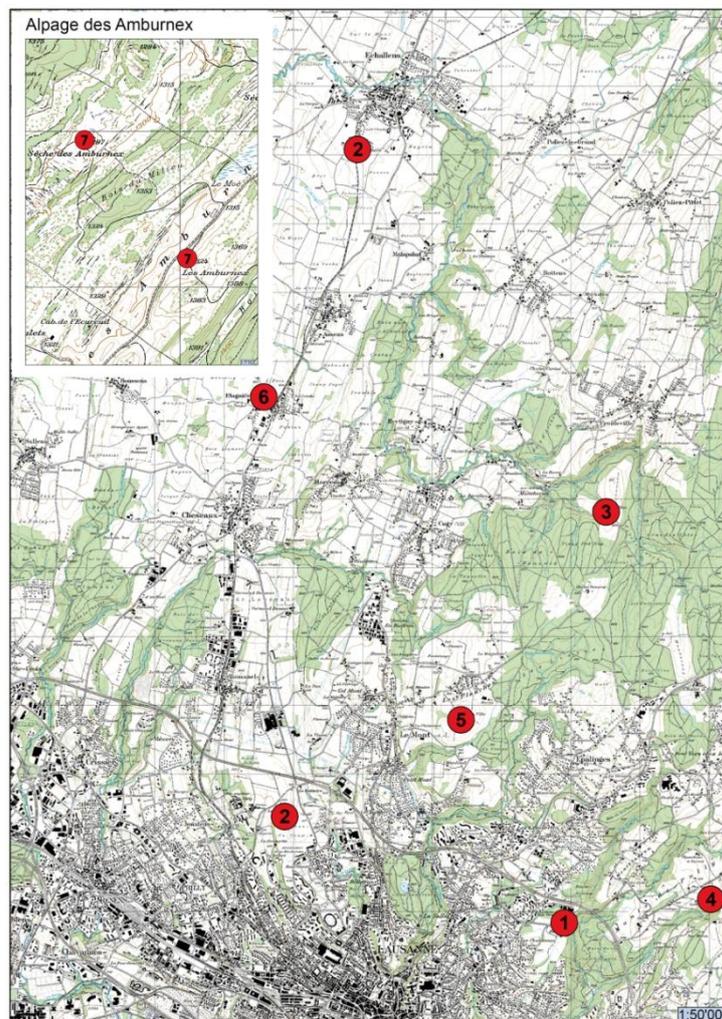
- La charte d'entretien des espaces verts : une charte d'entretien des espaces verts a été adoptée par la Municipalité le 22 janvier 2015. Cette charte fixe des objectifs spécifiques pour les différents types d'espaces gérés par le Service des parcs et domaines (SPADOM). Pour les parcs, il s'agit de recourir à la force de tonte animale lorsque cela est possible afin de diminuer les interventions mécanisées sur les surfaces herbeuses. Depuis 2016, la très grande majorité des surfaces entretenues par le SPADOM le sont sans utiliser de pesticides. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèse se limite à l'entretien des terrains de football dévolus à l'élite du football lausannois (46'000 m²) selon les exigences de la Swiss Football League. Parmi les autres terrains de sport, 131'000 m² (60% des

surfaces) sont entretenus avec une fumure organo-minérale et 46'000 m² (21% des surfaces) avec une fumure totalement organique. Quant aux piscines, elles sont entretenues avec un épandage d'engrais de synthèse une fois par année et deux traitements contre les mauvaises herbes afin d'éviter les piqûres d'insectes. Le SPADOM utilise ainsi des intrants chimiques (dés herbants, engrais, produits fongiques) de façon tout à fait raisonnée.

Pour le patrimoine agricole, il s'agit de favoriser la souveraineté alimentaire régionale, de respecter les standards de Production Intégrée (PI), de tendre vers une reconversion des domaines à l'agriculture biologique et enfin, d'intégrer de manière cohérente les zones agricoles dans les réseaux écologiques existants.

- Les domaines agricoles gérés par les fermiers : la Ville de Lausanne possède sept domaines agricoles (voir plan ci-dessous), soit 430 ha au total, qu'elle loue à autant de familles paysannes.

Les domaines agricoles de la Ville de Lausanne :



- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. Rovéréaz | 5. Le Chalet de la Ville |
| 2. La Blécherette/Villaire | 6. La Ferme d'Étagnières |
| 3. Les Saugelles | 7. Les Amburnex |
| 4. Les Cases | |

Nom du domaine	Productions	Divers	Mode de production particulier	Échéance du bail
Domaine Rovéréaz	Légumes	Marché à la ferme Accueil pédagogique	Biologique	2046
Domaine de la Villaire/ Blécherette	Lait pour l'industrie Fourrage pour le bétail			2038 (Villaire) 2024 (Blécherette)
Domaines des Saugealles	Lait pour l'industrie Produits laitiers transformés Huile de colza Farines panifiables Fourrage pour le bétail	Présence sur les marchés du centre ville Vente directe	Céréale IP	2023
Domaine des Cases	Lait pour l'industrie Fourrage pour le bétail	Accueil pédagogique		2040
Domaine du Chalet-de-la-Ville	Lait pour l'industrie Bouteille de lait cru Fourrage pour le bétail	Accueil pédagogique Vente directe		2022
Domaine d'Etagnières	Production de viande Fourrage pour le bétail	Service traiteur (charcuterie)	Viande IP	2022
Domaine des Amburnex	Gruyère d'Alpage	Vente directe	AOP	2019

Ces sept familles sont extrêmement engagées sur leur ferme, passionnées par leur métier et elles portent un grand soin aux animaux et aux cultures. Ce sont des exploitations familiales où jusqu'à trois générations, hommes et femmes, sont actives sur les domaines. Une reprise du domaine par un des enfants est soit en cours soit envisagée à moyen terme.

Parmi ces domaines, on compte quatre fermes laitières de grande taille, produisant du lait d'ensilage de centrale avec des grandes cultures (le Chalet-de-la-Ville qui loue 56 ha, les fermes de la Villaire et de la Blécherette qui louent 70 ha, la ferme des Saugealles qui loue 69 ha et la ferme des Cases qui loue 74 ha). Elles commercialisent leur lait via des circuits nationaux. Ce marché difficile est fortement dépendant de la politique agricole nationale et des marchés nationaux. La filière du lait d'industrie est en crise et ses perspectives sont difficiles du fait d'une possible et malheureusement probable libéralisation à venir. Deux fermes ont réalisé des investissements conséquents en construisant de nouvelles étables il y a quelques années. En rationalisant la charge en travail et en optimisant les coûts de production, ces exploitations restent compétitives et viables. Deux autres se sont lancées dans la vente directe de lait pour une partie de leur production. Deux anciennes fermes laitières se sont réorientées, l'une vers la viande (le domaine d'Etagnières qui loue 33 ha), l'autre vers la production maraîchère (la ferme de Rovéréaz qui loue 28 ha). Le fermier de

l'alpage des Amburnex (150 ha) valorise son lait en le transformant en Gruyère d'alpage certifié AOP et a reçu le prix de meilleur fromage de Suisse en 2016.

Trois fermes de la Ville font en outre de l'accueil pédagogique (Rovéréaz, le Chalet-de-la-Ville et les Cases). Chaque année, plus de 1'500 élèves âgés de deux à dix ans les visitent. Les paysannes sont particulièrement engagées dans les activités de diversification que cela soit la transformation ou l'accueil pédagogique. La Ville prévoit en outre l'installation systématique de panneaux solaires sur les bâtiments qu'elle finance ou cofinance. Trois domaines (Saugealles, Cases et Chalet-de-la-Ville) sont déjà impliqués dans la production d'énergies renouvelables (biogaz et photovoltaïque). Des partenariats « sur mesure » ont été mis en place en fonction des intérêts et des problématiques de la Ville et de chacun des fermiers. En réattribuant les parcelles libérées par des locataires ou fermiers partant à la retraite, la Ville a permis aux fermiers actifs d'agrandir leurs domaines. Des partenariats spécifiques (droit de superficie, baux de 30 ans, vente de terrains, conventions) leur ont permis de réaliser eux-mêmes certains investissements dans les bâtiments et de développer des prestations d'accueil pédagogique et de circuits courts. Les relations entre la Ville et chaque fermier se modulent ainsi différemment, d'autant plus que dans plusieurs cas, le fermier de la Ville se trouve être lui-même également propriétaire de terrains et/ou de bâtiments et qu'il loue parfois des terrains supplémentaires à d'autres propriétaires.

Les baux actuels ne permettent pas d'imposer aux fermiers une reconversion à l'agriculture biologique. Cela serait théoriquement possible lors des renouvellements de bail. Mais une telle reconversion n'est un succès que si la décision est partagée par le fermier. En effet, la reconversion à l'agriculture biologique constitue un changement important nécessitant de revisiter l'organisation du travail, les techniques de production, la mise en marché des produits ; elle nécessite parfois des investissements supplémentaires en termes de machines. Ces changements n'ont presque pas d'influence pour le propriétaire, mais ils impactent directement le fermier. A préciser que les fermiers de la Ville de Lausanne, chacun à sa manière, adoptent des modes de production durables allant au-delà des standards de production suisse : production intégrée, extenso (culture sans fongicides, insecticides, régulateurs de croissance ni stimulateurs chimique de synthèse des défenses naturelles), production de lait et de viande à base d'herbage (PLVH), adhésion aux réseaux écologiques. Certains ont participé aux programmes volontaires qui ont lieu dans le canton de Vaud concernant la protection des ressources : érosion du sol, réduction des pertes d'ammoniac.

La Ville dispose de leviers pour influencer de manière directe et globale les activités des fermes. Elle peut choisir à qui attribuer les parcelles ou les domaines lors de renouvellement de baux, ajouter des conditions dans les baux, participer aux investissements réalisés dans les domaines. Elle peut aussi jouer un rôle indirect en tant que facilitatrice pour l'élaboration de projets ou en tant que cliente pour l'achat de produits.

- Les parcelles en location : 460 hectares de terrain appartenant à la Ville sont loués par ailleurs à 50 autres agriculteurs. Les liens avec la Ville sont très divers. Il peut s'agir de surfaces entretenues de manière extensive afin de préserver la qualité des eaux dans les périmètres de captage, de surfaces liées à des agriculteurs pratiquant la vente directe ou de surfaces louées à des agriculteurs n'ayant aucun lien avec la Ville en termes de produits ou de services.
- Les anciens bâtiments agricoles : la Ville est propriétaire de plusieurs bâtiments anciennement agricoles situés en zone agricole ou dans différents types de zones à bâtir. Ces bâtiments sont en attente de valorisation et sont pour l'instant mis à disposition – au travers de conventions facilement résiliables – à différents partenaires pour du logement.

- Politique foncière : dans son histoire, la Ville de Lausanne a acheté régulièrement des parcelles agricoles voire des domaines au prix licite. Au-delà des intérêts en matière de souveraineté alimentaire, ce patrimoine foncier confère une force importante à la Ville de Lausanne en lui donnant une maîtrise foncière qui permet de réaliser d'importants projets urbanistiques sur des terrains propriétés de la Ville comme Métamorphose, de faciliter des projets en pratiquant des échanges de parcelles ou en offrant des solutions pour le stockage de terre, de garantir des espaces agricoles et de détente de proximité (Blécherette, Rovéréaz, Plaine de Mauverney) ou encore en permettant le développement de projets d'énergie renouvelable (biogaz, solaire et peut-être un jour éolien). Des négociations sont actuellement en cours pour deux objets significatifs sur le territoire lausannois.
- La ferme de Rovéréaz : pour rappel, l'objectif de la remise du domaine de Rovéréaz (28 hectares) est de développer pour la population lausannoise une production de denrées alimentaires brute et transformée (en particulier des légumes) en agriculture biologique ; de développer une offre d'accueil pédagogique ; de garantir l'accès au site ainsi que sa qualité paysagère et de développer si possible des activités de réinsertion sociale en lien avec les activités précitées. Pour ce faire, le Collectif de Rovéréaz ferme agroécologique « une ferme qui cultive les gens aux portes de Lausanne » a été choisi par la Municipalité le 19 novembre 2015 suite à un appel à projets. 2016 a été une année de transition permettant le démarrage d'une petite partie des activités, en particulier l'accueil pédagogique. Depuis le printemps 2017, le volet agricole est en train de se déployer au travers de la culture maraîchère. La ferme de Rovéréaz va ainsi devenir un projet central de la politique agricole de la Ville de Lausanne et relier deux pôles : les activités de jardinage urbain réalisées avec la population et les circuits courts valorisant les produits des agriculteurs de la région. Il s'agit d'un projet innovant et ambitieux qui pourrait devenir une référence en Suisse. Le déploiement du projet est prévu en plusieurs phases avec en 2017 et 2018 des aménagements simples dans les bâtiments afin de permettre aux différents volets agricoles, sociaux et pédagogiques de se déployer ; puis dans un deuxième temps, des investissements plus conséquents pour créer notamment des structures de transformation et de vente. Pour information, un préavis sera présenté en 2019, dans lequel un bilan des deux premières années sera présenté. Selon le projet final, un cautionnement des investissements sera proposé afin de permettre aux lauréats d'avoir accès à des prêts externes, et les travaux pris en charge par la Ville seront détaillés, notamment l'accès au domaine, les aménagements extérieurs et l'enveloppe des bâtiments.
- L'exploitation agricole de Sauvabelin : celle-ci entretient 30 hectares de prairies disséminées dans la ville au travers d'un troupeau d'environ 100 moutons et élève des animaux ProSpecieRara sur le site de Sauvabelin. Elle est gérée par du personnel communal et reconnue par le Canton et la Confédération comme étant une exploitation agricole. Elle est soumise au même cadre légal que les autres agriculteurs suisses et bénéficie des contributions fédérales pour la biodiversité.
- Les vignobles de la Ville : la gestion des cinq domaines viticoles appartenant à la Ville de Lausanne a été fortement modifiée ces dernières années. Depuis 2016, l'Unité vignoble du SPADOM gère l'ensemble des ressources liées à la production et à la commercialisation de vin. Cette internalisation a été mise en place de manière progressive avec, en 2014, l'internalisation du processus de vinification et l'engagement de trois personnes, puis en 2015 la reprise de la production viticole du Château Rochefort, suivie en 2016 de la reprise des trois domaines de Lavaux et celui de l'Abbaye de Mont. Depuis 2017, première année de fonctionnement stable, une équipe de 13 personnes s'occupe de la culture de la vigne, des vinifications et de la commercialisation des vins. L'internalisation porte déjà ses fruits et permet d'exploiter de manière optimale ce nouveau pôle de compétences. Plusieurs projets ont notamment été amorcés : la reconversion en biodynamie du domaine de

l'Abbaye de Mont accompagnée d'une étude menée par l'Ecole d'ingénieurs de Changins, des essais agronomiques à Lavaux en vue d'une future reconversion biologique ou encore l'adaptation des techniques de vinification vers moins d'interventionnisme. La gestion des ressources humaines représente certes une charge supplémentaire mais l'existence d'une nouvelle équipe, unique et travaillant dans la même philosophie, permet des résultats en adéquation avec la vision exprimée dans le programme de législation, à savoir : développer la qualité des vins et leur commercialisation et poursuivre la réduction de l'utilisation de produits de synthèse.

6.2.2 Sa vision stratégique

Lignes d'action

- inciter, motiver et soutenir la conversion à l'agriculture biologique des fermiers et des locataires dans un horizon de 15 à 20 ans en appuyant ; les projets innovants allant vers plus de durabilité, en particulier dans le domaine de la biodiversité, de la gestion des ressources (eau, air, sol) et les modes de production.
- encourager le développement des produits et services destinés à la population lausannoise : circuits courts, accueil pédagogique, communication et sensibilisation ;
- soutenir les investissements nécessaires à l'adaptation des nouvelles conditions-cadres et bases légales ;
- mener une politique exemplaire dans les domaines viticoles et l'exploitation agricole de la Ville.

Mesures

L'agriculture biologique n'est pas une fin en soi. C'est un moyen de parvenir à mieux positionner l'agriculture soutenue par la Ville sur ce vaste marché complexe (la demande sociale pour manger mieux, plus écologique, plus respectueuse des animaux est là). Ce marché est peu favorable aux exploitations de la Ville (libéralisation possible de l'ensemble de la filière laitière). Il s'agit d'offrir une vie digne aux fermiers et locataires de la Ville. Le parti pris n'est pas d'imposer la conversion à court terme des domaines. Cette manière de faire serait peu respectueuse du travail accompli, peu réaliste et mettrait en péril certaines exploitations. C'est plutôt dans une démarche de motivation et d'incitation que la Ville veut s'inscrire. C'est aussi en montrant que les fermiers et locataires de la Ville sont par certains aspects très proches de l'agriculture biologique et que le respect de l'environnement et des animaux constituent pour eux des valeurs fortes. Enfin, que l'important, pour protéger la planète, est aussi de consommer des produits de proximité et de saison.

Une conversion à l'agriculture biologique nécessite des adaptations importantes sur les exploitations agricoles, c'est pourquoi l'horizon défini est fixé à 15 - 20 ans. Différentes conditions doivent être réunies pour qu'un passage à l'agriculture biologique soit un succès : les techniques de production doivent être adaptées, les marchés doivent valoriser correctement les produits vendus et des solutions viables doivent être trouvées en termes d'organisation du travail. Une phase de transition longue est souvent nécessaire et les conditions opportunes de mise en marché devront être assurées. La Ville soutiendra cette phase de transition de plusieurs manières. Pour ce faire, la Ville participera au cofinancement de conseils et de diagnostics des domaines par des professionnels, notamment pour étudier la faisabilité d'une conversion à l'agriculture biologique et élaborer des stratégies d'avenir pour les domaines. Un accent particulier sera également mis sur le soutien à la participation aux programmes volontaires, aux projets pilotes et aux essais des fermiers notamment pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, assurer le maintien de la fertilité des sols, soutenir la biodiversité ou préserver les paysages. Les montants investis par la Ville seront démultipliés par les soutiens de la

profession agricole, du Canton et de la Confédération lorsque les fermiers mobiliseront les outils de la politique agricole. Un montant total de CHF 35'000.-, à répartir sur quatre ans, sera attribué pour des prestations de conseil mises à disposition par la vulgarisation agricole.

Suite à ces études ou sur la base de propositions, des réalisations concrètes en termes de paysages (par ex : plantation de haies ou d'arbres isolés) ou en termes de protection des ressources (par ex : achat mutualisé de machine ou d'équipements, agriculture 4.0) seront soutenues. Pour ce faire un montant de CHF 50'000.- pour les 4 ans permettra de financer la part de la Ville. L'autre part sera financée par des financements tiers (fondations, Cantons, Confédération) et par les porteurs de projets.

La politique foncière actuelle sera maintenue et les acquisitions se poursuivront quand cela est possible et quand elles représentent une plus-value pour la Ville et sa nouvelle politique agricole. L'attribution des parcelles sera adaptée pour favoriser en premier lieu les agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique dans la région et, en deuxième lieu, pour faciliter le regroupement des parcelles au plus près des centres d'exploitation des fermiers et locataires. Pour soutenir encore davantage l'agriculture biologique, le montant des loyers sera réduit durant les premières années de reconversion.

Certaines parcelles destinées à faire des essais seront louées de manière temporaire aux fermiers et agriculteurs souhaitant développer des projets durables. Cela permettra aux fermiers de tester sur deux à quatre ans de nouvelles méthodes culturales ou de nouvelles cultures.

Ces différents appuis permettront aux fermiers d'adapter graduellement les modes de production et l'organisation de leur travail et préparera ainsi leur reconversion à l'agriculture biologique à moyen terme.

Un dispositif de suivi sera mis en place afin d'évaluer et de communiquer à la population les progrès et efforts réalisés par les fermiers et locataires de parcelles afin de montrer comment, même s'ils ne sont pas certifiés, ils sont tout proches d'une agriculture biologique, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de pesticides tels que le glyphosate.

La Ville, consciente qu'une conversion à l'agriculture biologique dépend d'une bonne valorisation des produits, soutiendra la mise en place de nouvelles filières. Les mesures sont détaillées au chapitre 6.5 de ce rapport-préavis. Une campagne de communication (événements, visites, expositions, films, supports, etc.) sera mise en place afin de mieux faire connaître les domaines agricoles et leurs activités et de contribuer à la sensibilisation à une alimentation durable. Un montant de CHF 30'000.-, à répartir sur quatre ans, devrait permettre de financer les outils et supports de cette campagne.

Afin de développer ces projets et d'assurer le lien avec les fermiers, les locataires de terrains et les différents partenaires, l'entité agriculture et gestion du territoire sera renforcée avec une adaptation du poste d'adjoint qui sera dorénavant spécialisé dans les questions d'agriculture urbaine et les relations ville-campagne.

Mesures spécifiques

Par ailleurs, des besoins allant au-delà de l'entretien ordinaire ont été identifiés pour certains domaines agricoles. Ils concernent en particulier des éléments liés à la sécurité, aux mises aux normes ou à des améliorations directes de la durabilité sur les domaines :

- Ferme de Rovéréaz : il s'agit de travaux de consolidation des anciennes étables pour assurer la sécurité et améliorer l'utilisation des bâtiments en fonction des usages actuels. Il s'agit en outre du démontage des dalles à hourdis et leur remplacement par un plancher, de travaux de réfection de la toiture, de l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement et du déménagement de la fumière pour faciliter le travail de l'exploitation de Sauvabelin qui exploite le site aux côtés des fermiers de Rovéréaz. Le montant des travaux est évalué actuellement à CHF 316'000.-. Pour la deuxième phase de réalisation du projet de

Rovéréaz, un préavis sera présenté lorsque celui-ci sera précisément défini comme indiqué au chapitre 6.2.1.

- Alpage des Amburnex : sous l'égide du Parc naturel du Jura vaudois (Parc Jura vaudois), duquel la Commune de Lausanne est membre en sa qualité de propriétaire de l'alpage des Amburnex, un projet de Plan de développement régional agricole (PDRA) intitulé « Agritourisme sur les alpages » a été étudié avec neuf chalets d'alpage situés sur le territoire du Parc. L'objectif supérieur de ce projet est de contribuer au maintien du patrimoine « alpager », notamment en augmentant les capacités de vente des produits locaux et en renforçant les offres d'agritourisme sur les alpages. Pour atteindre cet objectif, les porteurs du projet, soit les propriétaires et les amodiataires des neuf alpages, devront mettre en réseau des offres attractives, développer des collaborations, assurer une grande qualité de leurs produits tout en valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. En parallèle, des projets d'aménagement des infrastructures ont été développés sur les différents alpages. En ce qui concerne l'alpage des Amburnex, le projet consiste en l'aménagement d'un espace de réception, d'accueil et de vente dans l'ancienne écurie du chalet. Ces activités seront gérées par l'amodiataire actuel. Le montant des travaux est estimé à CHF 200'000.-.
- Villaire et ferme de la Blécherette : le fermier de la Villaire (Echallens) exploite également la ferme de la Blécherette. Les bâtiments principaux se trouvent à la Villaire. Les bâtiments de la Blécherette sont utilisés pour le stockage du fourrage, des machines agricoles et d'une partie du bétail (génisses, vaches taries). L'exploitant prévoit l'extension de son étable à la Villaire afin de pouvoir accueillir sur un même site l'ensemble de son troupeau et le stockage du fourrage nécessaire. Cet investissement sera pris en charge par l'exploitant. La construction d'un hangar à machines sur le site principal permettra d'une part de rationaliser l'exploitation en réduisant fortement les transports entre les deux sites et de libérer les bâtiments de la Blécherette pour un projet d'agriculture urbaine offrant davantage de produits, de services et d'interactions avec la population. Le montant des travaux pour le hangar à machine sera d'environ CHF 180'000.-.
- Domaine des Cases : l'un des actuels hangars à machines pose des problèmes de sécurité (risque d'affaissement et de pollution des eaux). Il est ainsi nécessaire de construire un nouvel hangar, ce qui permettra de sécuriser et de rationaliser le travail des exploitants. Le montant prévu pour la réalisation du hangar est d'environ CHF 180'000.-.
- Domaine des Saugealles : depuis quelques années, la vente directe a été développée afin de compenser la diminution du prix du lait. Afin d'optimiser l'alimentation du bétail et les coûts de production, un nouvel hangar pour le stockage du fourrage doit être construit. Ces travaux sont évalués à CHF 170'000.-.
- Les vignobles de la Ville de Lausanne : la réduction de l'utilisation des intrants de synthèse dans les domaines de Lavaux est un enjeu important. En ce sens, et pour être exemplaire, la Ville doit faire face à deux défis : un défi technico-économique qui est de trouver des solutions pour gérer l'enherbement et ses potentiels effets sur la qualité du vin ; à ce stade, les solutions ne sont pas bien maîtrisées dans le contexte spécifique du Lavaux et des vignes en terrasse et vont très probablement renchérir les coûts de production. Le deuxième défi est économique et commercial, car il faudra pouvoir encore mieux valoriser ces vins d'exception. Pour poursuivre le virage écologique déjà entamé sur la Côte, la Ville doit se faire accompagner et faire appel à l'expertise issue des derniers résultats de la recherche. Une étude de faisabilité doit ainsi être conduite et des essais doivent être menés. Le montant estimé pour bénéficier d'un appui externe et tester les premières solutions est de CHF 40'000.-.

- Sauvabelin : l'exploitation agricole sera reconvertie à l'agriculture biologique. Pour ce faire, une étude sera réalisée en interne.

6.3 Développer des parcs d'agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs (axe 2)

6.3.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), plusieurs parcs d'agglomération ont été planifiés. Les parcs d'agglomération se composent d'espaces agricoles et forestiers, d'espaces de détente aménagés, de loisirs ou de sport. Multifonctionnels, ils font l'objet d'une gestion intégrée (aires de jeux, jardins arborés, agriculture, petites zones à bâtir, infrastructures, etc.) et différenciée (cultures, vergers, pâturages, jachères, etc.). La bonne cohabitation entre les usagers en état de loisir et l'agriculture professionnelle est un enjeu actuel essentiel. Cela nécessite une attention particulière de la part de la collectivité afin que les usages au bénéfice de la population soient optimisés tout en préservant la fonction productrice de ces espaces.

La Ville est impliquée directement dans trois parcs d'agglomération pour lesquels l'agriculture urbaine représente une des composantes (Rovéréaz, Sauvabelin et Blécherette). Ces parcs ont développé chacun un volet agricole et se trouvent à des stades de réalisation différents. A Sauvabelin et à Rovéréaz, ils sont en cours de réalisation. Le domaine agricole de Rovéréaz se tourne vers le maraîchage et a développé l'accueil pédagogique et un marché à la ferme. Son emplacement contigu à la ville en fait un lieu de promenade fréquenté.

Au sein du parc d'agglomération de Sauvabelin, l'exploitation agricole de la Ville de Lausanne joue un rôle important dans l'élevage d'animaux de races anciennes ProSpecieRara et l'entretien de prairies. Ce volet agricole contribue fortement à la qualité et à l'attractivité de ce parc public.

Le secteur de la Blécherette va être fortement impacté par de nombreux projets en cours : le remaniement parcellaire du Mont-sur-Lausanne, la renaturation du Torcou, l'implantation d'infrastructures pour la gestion de l'écoulement des eaux, les installations sportives de la Tuilière, la nouvelle bretelle autoroutière et les cheminements de mobilité douce. Le développement du quartier des Plaines-du-Loup aura sans doute pour effet d'augmenter l'usage de cet espace pour les loisirs et la détente quotidienne, et le périmètre est un lieu stratégique pour le réseau écologique.

6.3.2 Sa vision stratégique

Lignes d'action

- aménager le parc d'agglomération de la Blécherette comme espace nourricier de proximité et multifonctionnel : circuits courts, espace de délasserment et de loisirs, nature et paysage ;
- poursuivre le développement des parcs d'agglomération de Rovéréaz et de Sauvabelin.

Mesures

- Parc d'agglomération de la Blécherette : une planification directrice doit être mise en place au travers d'une démarche intégrée s'inspirant des propositions du guide « Urbanisation et Agriculture » du SDNL. Le but est de développer une vision globale de la place de l'agriculture dans le parc d'agglomération, de définir la vocation des différents bâtiments (site de la Blécherette, site du Solitaire et site du Châtelard) et d'identifier les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre d'un point de vue agricole mais aussi en termes de cheminements, d'aménagements paysagers ou pour la biodiversité. La coordination avec

les autres communes concernées sera assurée. Un des bâtiments agricoles sera destiné à l'exploitation agricole de Sauvabelin afin de pouvoir rationaliser son travail et mettre davantage en valeur ses prestations auprès de la population. Un verger sera créé dans le périmètre.

- Une démarche participative : menée à l'échelle de l'ensemble du périmètre du parc de la Blécherette, cette démarche sera associée à la planification directrice afin de prendre en compte les besoins des habitants des quartiers voisins et des futurs habitants des Plaines-du-Loup. Suite à cela, un ou plusieurs appels à projets seront développés dans le but de valoriser les bâtiments et terrains existants pour des projets d'agriculture urbaine, par exemple avec un verger productif destiné à la population ou la création d'une ferme urbaine autour de la thématique de l'élevage. Les projets retenus seront rendus publics à l'issue de la démarche. L'essentiel de la démarche sera réalisé au travers des ressources internes des différents services. Un appui externe pour l'animation de la démarche participative et pour l'élaboration de la planification directrice est estimé à CHF 30'000.-.

6.4 Mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels (axe 3)

6.4.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

Depuis longtemps déjà, la Ville de Lausanne est proactive en matière de jardinage urbain. Elle réalise et soutient une grande diversité de projets tels que plantages, jardins familiaux, arbres fruitiers, etc. et joue pour chaque type d'initiative un rôle spécifique.

- Plantages : la Ville gère l'attribution des parcelles à cultiver, l'entretien des espaces communs, conseille et forme les habitants-jardiniers. En mettant en place ses premiers plantages dès 1996, la Ville de Lausanne fut pionnière en Suisse. Par la suite, conformément au plan directeur des jardins familiaux et potagers (préavis N° 2011/04), la Ville a encore augmenté l'offre des surfaces cultivables.

Aux huit plantages existants en 2011 sont venues s'ajouter six nouvelles réalisations. Ainsi, en 2017, Lausanne dénombre 14 parcelles de plantages localisées dans différents quartiers densément habités, occupant environ 16'000 m² et permettant à près de 380 Lausannoises et Lausannois de disposer d'un lopin de terre. Deux nouvelles réalisations sont prévues en 2018, ce qui portera à près de 420 le nombre de bénéficiaires. L'intégration des plantages dans les planifications urbaines des nouveaux quartiers a été prévue, en particulier dans le quartier des Fiches ainsi que dans les futurs éco-quartiers des Plaines-du-Loup et des Prés-de-Vidy. Plus généralement, les plantages lausannois permettent de mettre en œuvre le développement durable de manière concrète et quotidienne. D'un point de vue social, ils créent du lien dans les quartiers et favorisent l'intégration des habitants. A ce titre, les derniers plantages ont été réalisés à l'aune de démarches participatives visant un meilleur ancrage dans les quartiers. Plusieurs plantages ont été équipés de plates-bandes surélevées offrant la possibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de s'adonner au jardinage. Par ailleurs, la Ville a mis à disposition deux parcelles de 200 m² pour la mise en place du projet « Nouveaux Jardins », initié par l'Entraide protestante suisse (EPER) pour favoriser l'accueil de personnes migrantes. Sur le plan environnemental, les planteurs sont tenus de cultiver de manière biologique, ceci depuis l'introduction en 2012 de la Charte des plantages annoncée dans le Plan directeur communal des jardins familiaux et potagers. Des cours théoriques et des ateliers pratiques sont dispensés sur place par des jardiniers du SPADOM formés à la culture biologique. Les fleurs et légumes cultivés génèrent en outre une diversification de la nature en ville. Enfin, d'un point de vue économique, l'apport d'une parcelle à cultiver s'avère non négligeable pour les ménages à revenu modeste. À noter que les plantages lausannois ont obtenu en 2015 le « Prix

Schulthess des jardins » décerné par Patrimoine suisse, qui honore des réalisations remarquables dans le domaine de l'art et de la culture du jardin.

- Jardins familiaux : la Ville aménage les infrastructures de base et loue les terrains à l'Association des jardins familiaux (AJF) qui assure la gestion des jardins, organisés en groupements. Alors que les plantages proposent aux habitants un lopin de terre à proximité directe de chez eux, les jardins familiaux répondent à un autre besoin. Plus éloignés des lieux d'habitation, ils se démarquent par la taille des parcelles à disposition, nettement plus grande, ainsi que par un équipement plus fourni. En 2011, le Plan directeur communal des jardins familiaux recensait 10 groupements occupant environ 107'000 m² et permettant d'accueillir environ 550 ménages. Depuis, seul le petit groupement situé au chemin des Plaines a dû être supprimé suite à une urbanisation de la parcelle. L'offre en jardins familiaux a ainsi été très peu impactée puisque seules trois personnes étaient concernées par cette disparition. Des formations à l'agriculture biologique ont été mises en place par la Ville auprès des bénéficiaires, ainsi qu'une collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), dans le cadre du projet de recherche BetterGardens visant l'encouragement de l'écologisation de surfaces urbaines et du jardinage biologique.
- Arbres fruitiers : la Ville gère et entretient plus de 580 arbres fruitiers, organisés en vergers ou plantés en isolé dans divers parcs et espaces publics.
- Carrés potagers dans les écoles, crèches, APEMS et espaces publics : le SPADOM appuie la mise en place de projets, fournit des matériaux (terreau, etc.) et conseille les jardiniers. En 2012, à l'occasion de Lausanne Ville du Goût, de nombreux carrés potagers ont été aménagés dans les préaux scolaires. Une partie d'entre eux ont été maintenus. A relever également que certaines parcelles de plantages situées à proximité des écoles leur sont louées, permettant à des enseignants d'initier leurs élèves au plaisir du jardinage. A la demande d'associations de quartier, des emplacements dans l'espace public ont été mis à la disposition des habitants sous la forme de bacs ou carrés potagers, de surfaces aux pieds des arbres ou de petits espaces verts résiduels. Une convention en fixe les règles d'entretien. On dénombre à ce jour près de 27 potagers en ville de Lausanne, gérés par des maisons de quartier, des associations, des crèches ou encore des écoles.
- Production de miel : la Ville met à disposition des espaces répondant à des conditions de sécurité sur lesquels une dizaine d'apiculteurs peut installer et entretenir ses propres ruchers.
- Compostage : la Ville a installé 55 silos de compostage, en particulier dans les plantages, et les gèrent en collaboration avec DiversCités (mesure des emplois temporaires subventionnés lausannois (ETSL), qui organise des activités visant le maintien de la biodiversité en milieu urbain).

A signaler en outre les initiatives spécifiques suivantes :

- Le jardin cultivé selon les principes de la permaculture, en lien direct avec l'Auberge du Chalet-des-Enfants. Le SPADOM a contribué à la mise en place du jardin, dont l'entretien et la gestion est assumée par une maraîchère employée par l'Auberge.
- Le potager de la Grenette, au nord de la place de la Riponne, issu du jardin Pick Up Flowers aménagé lors de l'édition 2014 de Lausanne Jardins. Des travaux seront entrepris début 2018 sur la structure en bois qui le compose afin d'assurer sa pérennisation. A ce titre, la prochaine édition, en 2019, de Lausanne Jardins a intégré dans son concept la question de la deuxième vie des jardins et prévoit d'en pérenniser environ 30% et d'en transformer ou d'en recycler d'autres (voir préavis N° 2017/12, chap.4.5.5 Des jardins à pérenniser).

- Deux jardins potagers entretenus par les jardiniers du SPADOM et à fonction didactique pour le public (à Sauvabelin et au parc Mon Repos).

6.4.2 Sa vision stratégique

Lignes d'action

- perpétuer la politique actuelle en termes de plantages ;
- maintenir autant que possible l'offre en jardins familiaux et envisager d'autres formes d'aménagements ;
- développer de nouvelles approches en soutenant par exemple des initiatives ascendantes (« bottom-up ») en partenariat avec des associations-relais qui intègrent en particulier les enfants et les jeunes et contribuent à l'animation des quartiers ;
- augmenter la culture fruitière par l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers en ville.
- encourager les plantages non seulement sur les terrains de la Ville mais également encourager les propriétaires privés à en développer sur des parcelles privées;
-

Mesures spécifiques aux plantages

- Une grande partie des sites identifiés dans le Plan directeur communal des jardins familiaux³ pour y aménager des plantages ont été réalisés ou seront réalisés d'ici 2019. Afin de poursuivre le développement des plantages, le SPADOM prévoit un recensement de nouveaux emplacements se prêtant à un tel aménagement sur des parcelles communales. Un à deux nouveaux plantages devraient être réalisés par année jusqu'en 2021. Le financement est prévu par le biais du crédit-cadre annuel du SPADOM.
- Pour faire face à la forte demande (longue liste d'attente) et afin de permettre l'accès d'espaces cultivables dans les plantages à un plus grand nombre, la taille maximale des surfaces octroyées a été réduite réglementairement de 48 m² à 36 m². Cette disposition s'applique aux plantages nouvellement aménagés depuis 2016. Elle s'appliquera également aux anciens plantages dont le réaménagement est prévu ces prochaines années, dans le but également de réaliser des zones de rencontres pour encourager une meilleure participation des habitants à la vie de leur quartier.
- Les expériences de démarches participatives de ces dernières années lors de l'aménagement de plantages ont démontré qu'elles étaient garantes d'un bon enracinement du jardin dans son quartier. Ces démarches seront poursuivies et systématisées.
- Pour renforcer la durabilité des plantages et leur rôle social, il est prévu de diversifier les modes de gestion en allant vers plus d'autonomie lorsque celle-ci est souhaitée par les bénéficiaires. La liberté de gestion peut concerner la gestion des composts et/ou l'entretien des surfaces communes et/ou la gestion administrative des plantages. Evidemment, la Ville gardera son droit de regard sur l'organisation et la gestion de ses plantages afin d'éviter une appropriation par une frange de la société au détriment des autres. Les plantages pourraient ainsi contribuer encore davantage à la vie de quartier, notamment en renforçant les liens avec les maisons de quartier.

Mesures spécifiques aux jardins familiaux

³ Préavis N° 2011/04 « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers - Plan directeur des jardins familiaux et potagers ».

- Une évaluation de la situation à fin 2017 laisse présager qu'aucun déménagement de groupements existants n'est à prévoir avant 2025, ce qui permet ainsi de maintenir l'offre actuelle et de répondre à l'un des objectifs du Plan directeur.
- Dans la perspective de déménagements nécessaires, le Plan directeur avait répertorié des terrains disponibles pour accueillir des jardins familiaux de remplacement. Situés en zone intermédiaire ou en zone agricole, la disponibilité de ces terrains pour l'accueil de jardins familiaux est fortement remise en question compte tenu de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et du Plan directeur cantonal qui visent à protéger les surfaces d'assolement et redimensionner les zones à bâtir.
- En l'état, seules des activités de maraîchage simples sont envisageables sur ces parcelles, excluant toute infrastructure et construction de type bâtiment commun, cabanon, pergola et autres infrastructures d'accueil (parking, cheminements d'accès, etc.). Ces contraintes peuvent être considérées comme une opportunité de reconsidérer, en collaboration avec l'AJF, la manière d'aménager les nouveaux jardins familiaux. A ce titre, le Plan directeur de 2011 prévoit d'inscrire les nouveaux aménagements dans une logique de durabilité et de simplicité, afin d'assurer une meilleure intégration dans le paysage et de garantir des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

Mesures spécifiques aux arbres fruitiers

- Les rôles à la fois environnemental (conservation de la biodiversité), social (le moment de la cueillette, occasion de rassembler les habitants d'un quartier) et même économique des arbres fruitiers (production) sont reconnus. Comme annoncé dans le rapport-préavis N° 2017/18 « Réponse au postulat de M. Romain Felli "Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public" », la Municipalité s'est donc fixé comme objectif de planter au minimum une trentaine d'arbres fruitiers par année durant les dix prochaines années. Dans ce préavis, une liste des nombreux sites susceptibles d'accueillir des arbres fruitiers a été présentée. Ces plantations sont financées par le crédit-cadre du SPADOM.

Soutenir les projets à vocation pédagogique

- De nombreux projets émergent dans les écoles, les centres de vie infantine ou encore les maisons de quartier, et le jardinage offre un support éducatif pour de nombreuses thématiques autour de la question de l'alimentation. Valoriser l'activité agricole auprès des enfants et des jeunes en l'utilisant comme support éducatif au travers de leur participation et de leur implication notamment dans les actions concrètes (carrés potagers, plantages, fermes pédagogiques et domaines) est une priorité. Une collaboration spécifique entre le SPADOM, le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et le Secrétariat général de l'enfance, jeunesse et quartiers (SGEJQ) sera mise en œuvre pour faciliter l'émergence de projets et définir les besoins d'appui notamment en termes de formations, de conseil et de soutien à la mise en œuvre de potagers ou d'autres projets d'agriculture urbaine. Dans ce processus, les commissions d'établissements scolaires auront aussi un rôle phare à jouer.

Mesures spécifiques aux nouveaux espaces

Concernant la réalisation de nouveaux espaces de culture, quatre problématiques clés ont été identifiées, nécessitant chaque fois des mesures distinctes.

- Intégration des potagers et vergers dans les démarches d'urbanisme : la Ville renforcera l'utilisation des outils de planification et de contractualisation (Plan général d'affectation, plan partiel d'affectation, droit distinct et permanent de superficie, conventions, etc.). En effet, il importe de prendre en compte les besoins des habitants en termes d'aménagement des espaces verts dans les nouvelles constructions, et l'agriculture urbaine doit être intégrée au même titre que la nature et le paysage. La Ville, au travers des différents outils, dispose

d'une influence qui doit servir les attentes de la population dans les quartiers existants et/ou en création. Les modes d'intervention sont similaires à ceux employés pour l'intégration des questions de nature en ville et sont présentés plus en détail dans le rapport-préavis « Concept "Nature en ville" de la Commune de Lausanne »⁴, actuellement en cours de rédaction.

- Accès au terrain : afin de faciliter l'accès au terrain pour les habitants qui en expriment le souhait, le SPADOM prévoit la mise en place d'un guichet unique. Ce dernier répondra à toute question de jardinage urbain et jouera un rôle de relais vers les différentes divisions ou unités concernées (plantages, terrains privés, espace public). Une campagne participative d'identification de terrains potentiels sur lesquels jardiner sera mise en place en impliquant la population. Des processus d'appel à projets ou de permis de végétaliser permettront l'allocation de surfaces aux personnes intéressées en ce qui concerne les terrains propriétés de la Ville ou sur l'espace public. L'implication et l'appropriation de ces espaces par la population et les futurs cultivateurs sont l'une des clés du succès de ces initiatives. Celles-ci peuvent par ailleurs prendre un caractère éphémère. Pour les terrains privés, la Ville mettra à disposition des parties prenantes (habitants, gérances, propriétaires, associations) les outils et les informations nécessaires. Ces démarches seront réalisées en coordination avec la politique « Nature en ville ».
- Processus de mise en place de nouveaux projets : le SPADOM pourra contribuer à la mise en place des processus participatifs et prendre en charge une part des coûts de mise en œuvre par l'octroi de matériel (compost, planches pour carrés potagers, planches pour bacs à compost, accès à l'eau), mais l'entretien sera assumé par les usagers/habitants, selon des règles fixées par la Ville. Les processus participatifs dans les quartiers seront mis en place en collaboration avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Les projets à privilégier seront réversibles, parfois éphémères, et la Ville favorisera l'appropriation et la gestion des projets par les usagers. La Ville pourra également jouer un rôle de coordination pour faciliter l'établissement de partenariats entre différents acteurs : associations d'habitants, maisons de quartier, associations traitant de l'agriculture urbaine ou encore les acteurs de la réinsertion. L'objectif est de réaliser trois à quatre nouveaux projets par an. Le financement sera assuré par le biais du crédit-cadre annuel du SPADOM.
- Formation des cultivateurs : la Ville poursuivra son offre directe de formation en jardinage écologique en pleine terre ou en bac, donnant aux futurs cultivateurs les clés de la culture sans pesticides et autres produits nocifs. Elle pourra développer son offre par exemple en ce qui concerne le compostage de quartier. Ces formations sur les processus et les outils utiles pour la mise en place de projets réussis seront établies en partenariat avec les associations existantes et seront accompagnées de documentation destinée aux différentes parties prenantes potentielles. Pour les quatre prochaines années, un montant de CHF 20'000.- est estimé pour le financement de formations et de ressources pédagogiques sur le jardinage.

⁴ En cours de finalisation, ce rapport-préavis répond notamment aux postulats de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ».

Deux projets spécifiques

- Mise en place d'un projet de toitures potagères : la volonté de soutenir leur création, précisée dans le rapport-préavis N° 2016/27, reste d'actualité. La réalisation d'un tel projet sur une toiture existante se confronte à différents obstacles liés à la statique du bâtiment, aux questions de sécurité et d'accès, et nécessite des aménagements coûteux. Ce type de projet s'inscrira ainsi probablement dans le cadre d'une réfection de toiture ou lors de la construction d'un nouvel immeuble. Dans tous les cas, l'intérêt et la volonté du propriétaire seront déterminants et un tel projet sera soumis à un permis de construire avec enquête publique.
- Projet de grainothèque : ce projet sera détaillé dans le rapport-préavis « Concept "Nature en ville" de la Commune de Lausanne ». Il s'agit d'un lieu libre et gratuit d'échange de graines, permettant aux habitants de contribuer à préserver une diversité culturelle en s'affranchissant de semences standardisées du commerce.

6.5 Soutenir la politique municipale de restauration collective par l'émergence de filières agricoles de proximité et appuyer les projets innovants de transformation et distribution destinés à la population (axe 4)

6.5.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

- Plan de restauration collective durable (RCD) : soutenue par le Conseil communal, la Ville a mis en place le Plan RCD (rapport-préavis N° 2014/36). Ce dernier comporte cinq indicateurs de durabilité, dont la politique d'approvisionnement, avec pour objectif 70% d'achats de proximité (70 km) et 30% d'achats labellisés (en biologique quand cela est possible). Chaque année, ce sont 1.3 million de repas qui sont ainsi confectionnés pour les cantines scolaires et des cafétérias professionnelles. En 2016, on dénombre 45 sites de production pour 160 sites de consommation. Les résultats finaux des cinq objectifs RCD seront communiqués courant 2018.
- L'action « APEMS Bon goût » (ABG) a été initiée en 2014 sur l'initiative de l'Unité développement durable de la Ville, avec le SAJE et Prométerre, ainsi que Terre Vaudoise afin de proposer des produits de proximité accessibles aux enfants de tous les APEMS lausannois pour leurs collations du matin et de l'après-midi. Dorénavant, environ 2'500 déjeuners et 4'900 goûters sont servis chaque semaine aux enfants. La qualité des produits est très appréciée des enfants et des adultes, c'est une plus-value marquante du projet, tant au niveau de la saveur des aliments que de leurs aspects nutritionnels et de santé. Cette démarche amène aussi une augmentation des compétences pour les producteurs afin de leur permettre de mieux répondre à la demande professionnelle.
- Des réceptions municipales durables : pour ses réceptions annuelles, la Ville tend à se fournir principalement auprès de fournisseurs locaux identifiés comme « durables ». A cet effet, l'initiative interne « Réceptions et apéritifs durables » a fait l'objet d'une déclaration d'engagement de la Municipalité, en vue d'inciter les services à la promotion d'une alimentation de proximité pour leurs événements internes et publics. Par exemple, le SPADOM organise en moyenne deux réceptions par mois. Lors de ces apéritifs, sont servis uniquement des produits régionaux issus dans la mesure du possible des domaines de la Ville.
- Des fournisseurs de produits de proximité durables : les restaurants publics ou privés qui souhaitent valoriser des produits locaux ont encore du mal à trouver une offre qui leur conviennent (traçabilité, conditionnement, livraison, prix). De nombreuses initiatives émergent et fonctionnent (agriculture contractuelle de proximité, vente directe de producteurs au marché, le magasin alimentaire Terre Vaudoise), d'autres démarrent (le

magasin de vente en vrac La Brouette, la ferme de Rovéréaz) et quelques-unes périssent (la Plateforme Bio Locale).

- Les établissements publics de la Ville : la Ville a intégré des critères d'approvisionnement en produits de proximité dans les appels à candidature des baux des restaurants du Chalet-des-Enfants et de l'Abbaye de Montheron. Une réflexion est en cours concernant les édicules et les établissements publics dont la Ville est propriétaire.

La Ville est ainsi active afin d'encourager et d'organiser la demande. Elle joue aussi un rôle pour soutenir les filières courtes, qui sont encore relativement peu développées malgré les réponses qu'elles peuvent apporter aux consommateurs et aux restaurateurs.

6.5.2 Sa vision stratégique

Lignes d'action

- soutenir les entreprises privées pour la structuration de l'offre au travers de circuits courts, notamment des coopératives agricoles, des projets innovants et des start-up qui œuvrent dans le sens de l'émergence de filières agricole de proximité ;
- mettre en relation les cuisiniers, après une analyse de leurs besoins, et les entreprises agroalimentaires pour aider la filière à se structurer de manière adéquate.

Mesures

La mise sur pied de projets innovants ou de start-up dans le domaine de la transformation et de distribution de produits agricoles de proximité (par ex : laiterie communale, fromagerie mobile, moulin à céréale, plateforme logistique, etc.) sont par essence des projets risqués. Un facteur de succès de toute initiative est la réflexion préalable sur le modèle d'affaires et sa faisabilité. La Ville soutiendra les études de faisabilité en participant aux frais, afin d'analyser leur durabilité avant d'établir un partenariat ou de soutenir les investissements. Ces soutiens seront coordonnés avec les différents outils qui peuvent être mobilisés dans le cadre de la politique agricole ou de la politique régionale (Projet de développement régional agricole (PDRA), ordonnance sur la qualité et la durabilité dans le secteur agroalimentaire, etc.). Le montant pour pouvoir contribuer de manière subsidiaire aux frais d'étude est estimé à CHF 50'000.- pour les quatre prochaines années.

Selon les projets, la Ville prévoit de mettre à disposition (en location ou avec un droit de superficie (DDP)) des terrains et/ou des bâtiments à des entreprises innovantes afin de faciliter leur installation. Selon les cas, elle pourrait également aider l'installation des entreprises identifiées en leur proposant un cautionnement pour faciliter les emprunts bancaires. La Ville jouera ainsi un rôle clé pour permettre à de nouvelles entreprises actives dans l'agriculture urbaine de voir le jour, par exemple sur le site de la Blécherette. Pour ce faire, une plateforme de coordination sera mise en place à l'interne de l'administration entre les différents acteurs et/ou initiatives actuellement en cours : le Service de l'économie, le plan de restauration collective durable (RCD), Lausanne à Table, la politique des établissements publics et des édicules, etc.

Afin de pouvoir soutenir des projets innovants de manière proactive, un montant de CHF 150'000.- sera mis à disposition pour contribuer à la réalisation d'un projet à Lausanne permettant de valoriser les produits des fermiers et locataires de la Ville. Ce projet pourrait être un projet de transformation des produits, de distribution biologique ou encore un lieu de vente. Il devrait permettre d'encourager la conversion à l'agriculture biologique des fermiers et locataires de la Ville de Lausanne.

6.6 Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l'étranger pour tisser des liens ville-campagne (axe 5)

6.6.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

- Des manifestations mettant à l'honneur les produits de proximité. Depuis 2014, Lausanne soutient l'association Lausanne à Table. Cette dernière crée, organise et labellise des événements destinés à mettre en réseau les acteurs des métiers de bouche, à faire la promotion de leur savoir-faire et à encourager de nouvelles initiatives. L'une des composantes fortes du réseau est de promouvoir les produits de saison et de proximité. Les domaines agricoles, propriétés de la Ville, ont ainsi été mis en valeur en 2017 lors du « Miam Festival » et de la Fête nationale du 1^{er} août. Les produits des fermiers, tel le Gruyère d'alpage AOC des Amburnex ou les produits de la famille Demont, ainsi que les Vins de Lausanne, font d'ores et déjà partie des habitués des événements de Lausanne à Table. Les produits de proximité, et en particulier ceux des fermiers et de l'exploitation de Sauvabelin, sont par ailleurs mis en valeur lors des événements organisés entre autres par le SPADOM ou le Service des sports : le marché ProSpecieRara, la manifestation « Un arbre, un enfant », Arbracadabra, Action parcs propres, la Journée lausannoise du Vélo, etc. Par l'entremise des produits, la Ville a ainsi la possibilité à la fois de mieux faire connaître sa politique en matière d'agriculture urbaine et de promouvoir les produits de proximité.
- Des manifestations relatives au jardinage urbain durable. Afin de sensibiliser le grand public aux questions de jardinage urbain durable, la Ville organise des événements spécifiques en collaboration avec des associations. Il s'agit principalement du marché ProSpecieRara et de la Fête de la nature.
- Deux jardins potagers entretenus par les jardiniers du SPADOM et à fonction didactique pour le public (à Sauvabelin et au parc Mon Repos).
- A la découverte des fermes de la Ville. Les écoles lausannoises sont des hauts lieux de sensibilisation, notamment au travers des fermes pédagogiques. Depuis 2016, l'offre s'est étayée avec l'accueil de crèches (enfants dès deux ans) à Rovéréaz. Pour les adultes, des visites de fermes sont régulièrement organisées. Il est ainsi possible d'expliquer de manière pratique/concrète aux enfants et aux adultes l'importance de l'agriculture et d'une alimentation basée sur des produits de proximité et de saison.
- La mise en lien avec les autres villes et les milieux de la recherche. Concernant l'entretien des espaces verts et l'entretien écologique différencié, la Ville participe à divers groupes de travail qui rassemblent les professionnels des autres villes suisses. Cela permet à la Ville de transmettre son savoir-faire mais aussi d'apprendre au contact des autres villes. De plus, la Ville de Lausanne participe régulièrement à des projets de recherche appliquée avec l'EPFL (nouveaux systèmes de serres), l'UNIL (verdissement de l'espace public) ou encore l'hepia (études sur la faisabilité des fermes urbaines) et le FiBL (projet BetterGardens). Les collaborateurs du SPADOM interviennent régulièrement dans une série de formations et séminaires dédiés à l'agriculture urbaine (séminaire annuel de la Société académique suisse pour la recherche environnementale et l'écologie en 2016, cours AGRIDEA sur l'agriculture urbaine à Lausanne en 2017, Biennales de l'UNIL en 2018).

6.6.2 Sa vision stratégique

Lignes d'action

- améliorer la communication pour l'ensemble des projets d'agriculture urbaine entrepris à Lausanne, en offrant en outre la possibilité d'expérimenter, de visiter des jardins, des fermes et des projets d'agriculture urbaine ;

- contribuer à développer en Suisse un réseau de villes actives en matière d'agriculture urbaine, ainsi que des systèmes alimentaires territorialisés, et connecter ce réseau avec les milieux du conseil et de la recherche.

Mesures concernant la communication

- Des événements tels que les visites des fermes ou des jardins de la Ville seront organisés de manière plus régulière tout au long de l'année, en collaboration avec les porteurs de projets et les associations actives sur le thème. En outre, une exposition sur les fermiers de la Ville est prévue en 2018 au Forum de l'Hôtel de Ville.
- Un logo « agriculture urbaine » sera créé sur le modèle du label « Nature en ville » pour lier et promouvoir tous les projets d'agriculture urbaine : les projets agricoles, le jardinage, la transformation et la vente. Lausanne jouera ainsi un rôle pilote qui pourra être repris par d'autres villes en Suisse. Afin de mettre en réseau les acteurs, les initiatives d'agriculture urbaine et la population, la plateforme Lausanne Nature sera élargie aux thématiques de l'agriculture urbaine. La Ville contribuera à la mise sur pied d'une plateforme web à une échelle qui reste à définir : ville de Lausanne, agglomération Lausanne Morges, voire arc lémanique, afin de recenser l'ensemble des projets existants sur le territoire lausannois ou en lien avec Lausanne. Une telle plateforme permettra de faciliter les échanges et d'assurer la promotion des projets.
- Complémentaires aux deux jardins didactiques évoqués plus haut (à Sauvabelin et au parc Mon Repos), d'autres lieux de sensibilisation seront mis en place notamment à Rovéréaz, à la Blécherette ou ailleurs en ville.

Pour ce plan de promotion et de communication, le budget estimé est de CHF 100'000.-.

Mesures concernant la mise en réseau avec les villes suisses et les milieux de la recherche

- Afin d'être présente sur la scène internationale, la Ville de Lausanne signera le Pacte de politique alimentaire de Milan, dont l'adhésion est gratuite. Cela confèrera une visibilité accrue aux actions menées à Lausanne en termes d'agriculture urbaine et d'alimentation durable. Le Pacte de Milan, qui décerne annuellement un prix récompensant des pratiques exemplaires implantées par les villes membres, organise des échanges d'expériences entre les villes. Ces rencontres s'avèrent particulièrement fécondes s'agissant d'une thématique pour laquelle l'expérimentation et l'innovation jouent un grand rôle.
- La Ville proposera aux autres villes signataires suisses, au travers par exemple de l'Union des villes suisses (UVS), de se mettre en réseau afin d'échanger dans le contexte suisse ; la Ville de Lausanne deviendra ainsi un interlocuteur des instances fédérales telles que l'Office du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Ce travail de lobbying visera à améliorer la prise en compte de l'agriculture urbaine dans les politiques publiques fédérales.
- Par ailleurs, la Ville poursuivra les liens établis avec les acteurs de la recherche, notamment le groupe de travail Urban Agriculture de la Société académique suisse pour la recherche environnementale et l'écologie, l'UNIL, l'hepia, l'EPFL, etc., en particulier sur les thématiques de la participation et de l'engagement de la population dans le verdissement de la ville, des micro-fermes et fermes urbaines, des circuits courts et de l'aménagement des espaces agricoles de proximité.

Pour l'organisation et la participation à des événements, un budget de CHF 20'000.- est nécessaire.

7. Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois »

7.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 1^{er} avril 2014 et renvoyé pour étude et rapport le 28 avril 2015, les postulants demandent à la Municipalité « d'étudier, en coordination avec les acteurs existants, l'opportunité de créer dans le Nord-Ouest lausannois un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité en l'implantant, par exemple, à l'une ou l'autre des fermes de la Blécherette ou du Solitaire ».

7.2 Réponse de la Municipalité

La réponse à ce postulat se trouve au chapitre :

- 6.3 : Développer des parcs d'agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs (axe 2)

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes des postulants.

8. Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »

8.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 9 décembre 2014 et renvoyé pour étude et rapport le 5 janvier 2016, les postulants invitent la Municipalité, d'une part, à développer ses actions en faveur de l'agriculture de proximité et contractuelle en étendant la réflexion développée pour le domaine de Rovéréaz à l'ensemble de ses domaines agricoles (organisation, distribution, introduction d'un label « Produit de la Ville de Lausanne », production de produits agricoles, réinsertion sociale) et, d'autre part, à présenter sa politique en la matière (objectif, stratégie foncière, etc.). Les postulants demandent notamment:

- que la Ville évalue la possibilité de gérer activement ses terres agricoles pour produire la gamme la plus large possible de produits selon les principes de l'agriculture biologique, comme elle le fait pour le vignoble : l'expertise du quoi et du comment serait en main d'agronomes employés par la Ville, le travail de la terre fourni par des tâcherons internes ou externes en fonction des opportunités ;
- comme elle le fait si bien pour les fluides, par exemple, que la Ville évalue la possibilité de gérer en mains propres la chaîne complète de la production à la vente finale ;
- que la Ville étudie l'opportunité de créer un label « Produit de la Ville de Lausanne » pour la commercialisation des produits issus de ses domaines ;
- que la Ville se demande si une telle démarche et la définition des objectifs en termes de produits ne devrait pas faire l'objet d'une démarche participative ;
- que la Ville étende sa réflexion à la question de savoir si la production et la commercialisation doivent s'arrêter aux produits bruts ou s'il ne serait pas opportun d'y ajouter des étapes d'élaboration comme la conserverie ou le moulin, voire la production de produits affinés finis (pain, pâtes, etc.) en main de la Ville. Dans ce contexte, la Ville pourrait estimer le nombre de biens et d'emplois que la création de telles filières pourraient créer ;

- que la Ville évalue l'intérêt d'une exploitation en direct de ses terrains agricoles au service d'autres politiques municipales, notamment pour remettre en selle des personnes au chômage de longue durée, pour prendre en charge des marginaux et des jeunes en détresse, ou pour occuper des demandeurs d'asile en attente de réponse ;
- que la Ville élargisse sa réflexion à l'opportunité d'acquérir d'autres domaines agricoles en cessation d'exploitation pour étendre les terres dont elle est propriétaire et augmenter, ce faisant, sa capacité à approvisionner ses habitants en denrées alimentaires.

8.2 Réponse de la Municipalité

Les réponses à ce postulat se trouvent aux chapitres :

- 6.2 : Développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs (axe 1) ;
- 6.5 : Soutenir la politique municipale de restauration collective par l'émergence de filières agricoles de proximité et appuyer les projets innovants de transformation et distribution destinés à la population (axe 4) ;
- 6.6 : Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l'étranger pour tisser des liens ville-campagne (axe 5).

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes des postulants.

9. Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »

9.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 14 juin 2016 et renvoyé pour étude et rapport le 14 juin 2017, les postulants invitent la Municipalité à :

- soutenir et favoriser les initiatives d'agriculture urbaine (par exemple par la mise à disposition de bacs dans certaines rues), à l'exemple de l'expérience menée à la rue du Simplon. Informer les habitants de la possibilité de bénéficier d'un soutien de la Ville pour de telles expériences ;
- proposer des démarches du type « bacs potagers » dans les préaux scolaires, les EMS, les hôpitaux ou toutes autres formes évoquées dans le préavis N° 2011/04 ;
- repenser une partie de la manifestation Lausanne Jardins dans un sens plus durable pour que celle-ci donne une place à des projets d'agriculture urbaine qui ne soient pas abandonnés à la fin de la manifestation ;
- donner l'état des lieux des sites possibles et les délais pour des plantages en fonction de la liste qui existait dans le préavis N° 2011/04 : augmentation de l'offre des surfaces cultivables, amélioration de l'intégration paysagère et sociale et amélioration de la biodiversité ;
- planifier de manière plus systématique des espaces pour des jardins collectifs dans les nouveaux quartiers ou blocs d'immeubles dont la construction est planifiée par la Ville, ainsi que dans les zones faisant l'objet de réaménagement urbain ;
- étudier les potentialités liées aux bacs sur les toits du parc immobilier de la Ville ou d'immeubles privés qui – si les conditions le permettent – pourraient être mis à disposition des habitants en vue de démarches potagères, dans le prolongement du rapport préavis N° 2016/27 concernant la végétalisation des toitures ;

- organiser des cours de permaculture à l'intention des habitants intéressés, par exemple en collaboration avec la ferme de Rovéréaz ;
- améliorer la biodiversité en rendant facilement accessibles les graines indigènes « lausannoises » (prairies fleuries, fleurs de foin, etc.).

9.2 Réponse de la Municipalité

La réponse à ce postulat se trouve au chapitre :

- 6.4 : Mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels (axe 3).

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes des postulants.

10. Réponse au postulat de Mme Sévérine Evéquo et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »

10.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 24 mai 2016 et renvoyé pour étude et rapport le 21 mars 2017, les postulants invitent la Municipalité à :

- partager son expérience et ses compétences en matière d'entretien « Zéro pesticide » des parcs et espaces publics de la Commune ;
- établir un plan d'action et d'information à l'intention des habitants de la commune pour promouvoir activement le jardinage et la culture sans recours aux pesticides, en particulier le renoncement au glyphosate (par exemple : publication régulière d'astuces, collecte des pesticides en stock chez les particuliers pour assurer une élimination correcte, collaboration avec la Fondation suisse pour la pratique environnementale PUSCH, promotion de la Charte des Jardins, promotion de la permaculture) ;
- établir un plan d'action agro-écologie avec et pour les agriculteurs qui gèrent les domaines agricoles intra et extramuros de la commune afin de renoncer au glyphosate et aux pesticides.

10.2 Réponse de la Municipalité

La réponse à ce postulat se trouve aux chapitres :

- 6.2 : Développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs (axe 1) ;
- 6.4 : Mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels (axe 3).

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes des postulants.

11. Cohérence avec le développement durable

11.1 L'impact économique

L'un des objectifs majeurs des circuits courts consiste en la réappropriation des marges économiques par les producteurs. La vente directe et les prestations en lien avec ces circuits courts permettent une véritable amélioration du revenu. Toute l'économie de proximité est ainsi promue en faveur d'un juste prix pour tous. Ces plus-values sont ensuite redistribuées aux divers acteurs locaux.

Le choix d'une production de proximité favorise non seulement la souveraineté alimentaire pour la région, mais contribue également à l'innovation et à la sauvegarde, voire à la création d'emplois dans le secteur agricole, la transformation et la distribution.

L'autoproduction d'une partie des denrées alimentaires par les habitants grâce à leur potager contribue dans une certaine mesure à réduire leurs dépenses alimentaires. Par ailleurs, les personnes actives dans ces projets d'agriculture urbaine sont généralement plus respectueuses des espaces publics communs.

Ce soin aux espaces publics et la participation de la population à l'entretien des surfaces peut permettre de contribuer à réduire les coûts d'entretien par la collectivité.

11.2 L'impact environnemental

Il va sans dire que l'intégration toujours accrue d'espaces verts en ville, combinée à la réduction de l'utilisation des intrants chimiques, contribue à la régulation du climat ; elle améliore la qualité de l'air et favorise la biodiversité. Quant à la diversification des écosystèmes urbains, elle est propice aux espèces tant animales que végétales. En deux ans, le site de Rovéraz – pour ne citer que lui – a déjà vu revenir un certain nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs.

Sensibiliser les Lausannoises et Lausannois à un jardinage écologique conduit naturellement à une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires. Sensibiliser les consommateurs à une agriculture et à une alimentation saine de proximité conduit également à une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les exigences des standards suisses en la matière sont plus élevées que pour la plupart des produits importés.

De plus, la production biologique dans l'agriculture sera favorisée.

Le rapprochement entre le producteur et le consommateur minimise le transport de produits agricoles, réduisant ainsi la dépendance au pétrole et les émissions de CO₂.

L'effort pour une réduction maximale des emballages sera poursuivi, une préférence allant à des modes de conditionnement peu gourmands en ressources naturelles et en énergie grise ; le vrac étant privilégié autant que possible.

11.3 L'impact social

Rapprocher les consommateurs et les producteurs n'a pas comme unique objectif d'augmenter le revenu de ces derniers. La volonté est d'engendrer un nouveau lien fort qui permette le dialogue, la compréhension, le respect mutuel et une véritable reconnaissance du travail accompli par les producteurs. Cela donne un vrai sens à sa production lorsque le paysan reçoit un retour de la part du consommateur, à plus forte raison s'ils vivent sur la même commune.

L'accès à une alimentation saine au travers de la préférence pour une agriculture durable et à des produits dont la fraîcheur peut être garantie est un axe à valoriser en ce qui concerne les problématiques de santé publique liées à l'alimentation.

Les projets de potagers participatifs ou les plantages sont des lieux d'échange et de partage qui bonifient considérablement le lien social entre individus mais aussi le lien entre le citadin-jardinier et son environnement. Tandis que ces citoyens actifs génèrent de la convivialité, car le jardin reste un loisir, l'exercice physique en plein air contribue en outre à améliorer leur santé.

L'agriculture est par ailleurs un bon soutien à la réinsertion car elle suppose une très grande variabilité de travaux, du très simple au très technique. La personne encadrant ce type de projets saura proposer des missions adaptées à chacun.

Finalement, la valorisation du patrimoine culinaire au travers de la découverte de produits de qualité et saisonniers représente un aspect culturel fort qui œuvre en faveur d'une identité régionale faisant partie des éléments de transmission et de partage.

11.4 La durabilité globale

L'ensemble des projets vise à rendre toujours plus responsables les pratiques de la Ville et de la population en matière d'environnement et selon une vision à long terme. En mettant en œuvre des actions très diversifiées, tous les citoyens pourront se reconnecter durablement à la nature et se sentir concernés.

Tandis que la pérennisation des fermes pédagogiques sensibilise les enfants dès leur plus jeune âge, les projets de potagers menés en collaboration avec les écoles ou le parascolaire viennent consolider la démarche. Plus tard, les plantages répondent aux besoins des familles pour des activités de loisirs en plein air. Quant aux événements annuels, ils peuvent servir de piquêre de rappel, ravivant encore la participation citoyenne à une stratégie globale.

Ces projets, dont une partie est participative, ont pour but d'octroyer davantage de pouvoir aux individus ou groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques et écologiques auxquelles ils sont confrontés. Tout type de projet, sous réserve qu'il ait un lien avec l'agriculture urbaine, pourra ainsi naître et obtenir le soutien de la Ville, dans la mesure de ses moyens et pour autant que les retombées sociales, économiques ou écologiques soient jugées pertinentes.

12. Aspects financiers

12.1 Récapitulation et planification des mesures

Le financement de ces mesures est détaillé dans le tableau ci-après. En outre, certains éléments en lien avec de nouveaux plantages, la plantation d'arbres fruitier ou le soutien en matériel pour divers projets seront financés à travers les crédits-cadres inscrits au plan des investissements.

Budget de fonctionnement	Montant total en CHF	Période de réalisation
Image directrice du parc agglomération	7'500	2018-2021
Formation, animation, visite jardinage, démarches participatives	20'000	2018 à 2021
Total financé par le budget de fonctionnement SPADOM	27'500	
Budget d'investissement	Montant total en CHF	Période de réalisation
Rovéréaz : travaux d'aménagement et de sécurisation	316'000	2018
Amburnex : accueil et vente directe	200'000	2019
Domaine de la Villaire : hangar à machines	180'000	2019
Domaine des Cases : hangar à machine	180'000	2019
Domaine des Saugealles : hangar à fourrage	170'000	2020

Cofinancement de conseils pour des projets durables avec les fermiers	35'000	2018 à 2021
Cofinancement de réalisations pour les paysages et la protection des ressources	50'000	2018 à 2021
Outils et supports de communication sur les domaines de la Ville et l'agriculture	30'000	2018 à 2021
Faisabilité de l'agriculture biologique dans les vignobles du Lavaux	40'000	2018-2019
Image directrice du parc agglomération	22'500	2018 à 2021
Contribution aux études de faisabilités sur les filières de proximité	50'000	2018 à 2021
Cofinancement d'un projet permettant de valoriser les produits des fermiers et locataires de la Ville	150'000	2019
Organisation et participation à des événements organisés dans le cadre du pacte de Milan	20'000	2018 à 2021
Communication, plateforme virtuelle et logo agriculture urbaine	100'000	2018 à 2021
Total demandé dans le présent rapport-préavis	1'543'500	

12.2 Incidences sur le budget d'investissement

Le règlement du Fonds du développement durable (FDD) stipule à l'article 1, alinéa A, lettre c, que le Fonds peut financer des mesures visant à rénover des fermes appartenant à la Ville ainsi que des projets renforçant la durabilité des domaines viticoles. Il peut également financer les projets qui contribuent à l'information de la population sur les objectifs du développement durable ainsi qu'à l'intégration et à la participation citoyenne dans les quartiers, ce qui est le cas des mesures détaillées dans ce rapport-préavis.

Le crédit demandé de CHF 1'543'500.- n'est pas inscrit dans le plan des investissements 2018-2021. Toutefois, il n'a pas d'incidence sur celui-ci car il sera compensé par une diminution correspondante de certains objets qui y sont inscrits, y compris la part financée par le FDD pour les objets « Ferme de Rovéréaz » (CHF 316'000.-) et « Amburnex » (CHF 130'000.-).

(en milliers de CHF)	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses d'investissements	412.9	806.9	246.9	76.8	1'543.5
Diminution sur certains objets inscrits au PI 2018-2021 à voter	-316.0	-130.0	0.0	0.0	-446.0
Total net	96.9	676.9	246.9	76.8	1097.5

Une partie des investissements dans les domaines agricoles est éligible aux contributions à fonds perdus prévues dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles pour les exploitations agricoles. Ces recettes sont aujourd'hui difficiles à estimer car les taux de subventionnement sont très différents d'un projet à l'autre (0 à 50%) et peuvent varier avec les évolutions de la politique agricole. Sur la base de projets passés, le montant total des subventions peut être estimé de CHF 150'000.- à CHF 250'000.-. Les fermiers de la Ville sont également amenés à participer et contribuer aux investissements réalisés sur les domaines dont ils sont locataires. La contribution des fermiers variera d'un projet à l'autre. Cette contribution des fermiers peut être estimée à CHF 100'000.-.

12.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)					
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	5.0	5.0	12.5	5.0	27.5
Charges d'intérêts	0.0	16.6	16.6	16.6	49.8
Amortissement	0.0	219.5	219.5	219.5	658.5
Total charges suppl.	5.0	241.1	248.6	241.1	735.8
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus (augmentation des fermages)	-2.0	-5.6	-7.3	-7.3	-22.2
Total net	3.0	235.5	241.3	233.8	713.6

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent rapport-préavis s'élèvent à CHF 16'600.- par année, à compter de l'année 2019.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 219'500.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2019.

Les investissements sollicités n'engendreront pas de nouvelles charges de personnel.

Une réévaluation des fermages sera réalisée suite aux investissements dans les domaines agricoles. Cette évaluation est aujourd'hui difficile à réaliser car les modalités de calcul du fermage vont faire l'objet d'une réévaluation qui sera connue au 1^{er} avril 2018 (révision du guide du calcul de la valeur de rendement). En se basant sur les expériences précédentes, l'augmentation des fermages suite à la réalisation des investissements décrits dans ce rapport-préavis peut être évaluée à un minimum de CHF 7'300.- par an.

Les coûts d'entretien des nouvelles constructions durant les dix prochaines années seront peu élevés. Conformément aux baux à ferme en vigueur avec les fermiers, l'entretien sera à leur charge.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2018/09 de la Municipalité, du 8 mars 2108 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie municipale en matière d'agriculture urbaine ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'543'500.- pour le financement des mesures de la politique agricole urbaine détaillées précédemment ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, les subventions qui pourraient être accordées ainsi que les recettes nettes issues du cofinancement par les fermiers ;
6. de confirmer le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant de CHF 446'000.- (montants inscrits dans les objets « Ferme de Rovéréaz » et « Amburnex »), et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
7. d'accepter la réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » ;
8. d'accepter la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » ;
9. d'accepter la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » ;
10. d'accepter la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop aux glyphosate et aux pesticides à Lausanne ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Grégoire Junod

Le secrétaire :

Simon Affolter